



## Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

**6017<sup>e</sup>** séance

Mercredi 19 novembre 2008, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Arias Sánchez .....	(Costa Rica)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud .....	M. Kumalo
	Belgique .....	M. Grauls
	Burkina Faso .....	M. Kafando
	Chine .....	M. Zhang Yesui
	Croatie .....	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique .....	M. Khalilzad
	Fédération de Russie .....	M. Churkin
	France .....	M. Ripert
	Indonésie .....	M. Natalegawa
	Italie .....	M. Terzi di Sant'Agata
	Jamahiriya arabe libyenne .....	M. Ettalhi
	Panama .....	M. Lewis-Navarro
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir John Sawers
	Viet Nam .....	M. Le Luong Minh

### Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Renforcer la sécurité collective grâce à la réglementation et la réduction générales des armements

Lettre datée du 10 novembre 2008, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/697)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 20.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Maintien de la paix et de la sécurité internationales**

#### **Renforcer la sécurité collective grâce à la réglementation et la réduction générales des armements**

**Lettre datée du 10 novembre 2008 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2008/697)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Argentine, de l'Arménie, de l'Australie, de l'Autriche, de la Bolivie, du Brésil, du Canada, du Chili, de la Colombie, de l'Équateur, de l'Espagne, du Guatemala, du Japon, du Mexique, du Maroc, du Nigéria, de la Norvège, du Pakistan, du Qatar, de la Suisse et de la République-Unie de Tanzanie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil.

Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, les représentants des pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

Au nom du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à l'Envoyé spécial du Président du Chili, S. E. M. Renan Fuentealba.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Duarte à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M<sup>gr</sup> Celestino Migliore, Nonce apostolique, Représentant permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite le Représentant permanent du Saint-Siège à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'attire l'attention du Conseil sur le document S/2008/697, qui contient une lettre en date du 10 novembre 2008, adressée par le Représentant permanent du Costa Rica, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

Le Costa Rica a convoqué ce débat thématique sur le renforcement de la sécurité collective et la réglementation des armements afin de donner suite aux dispositions de l'Article 26 de la Charte. Cet article donne au Conseil de sécurité le mandat exprès de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde. Il est nécessaire de prendre des mesures pour réaliser ce noble objectif.

Je pense que nous avons le devoir de réfléchir aujourd'hui au rôle qui est réservé au Conseil dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales et je crois que l'occasion est propice à une réflexion sur les instruments pouvant être utilisés à cette fin. Au nombre de ces instruments figurent le renforcement des mécanismes multilatéraux, tant régionaux qu'internationaux et, incontestablement, le contrôle et la réglementation des armements. Le dialogue que nous proposons aujourd'hui ne devrait pas être un épisode isolé dans notre recherche de la réalisation d'un plus grand bien-être. Il y a lieu d'emprunter un chemin de réflexion et d'action conduisant à une utilisation plus rationnelle des ressources disponibles qui, sans porter atteinte à la sécurité, nous rapprochera d'un meilleur développement.

Le moment est particulièrement opportun. D'un côté, des courses aux armements ont lieu en différents points du monde. De l'autre, des crises nous frappent de plein fouet. La crise alimentaire, la crise énergétique et la crise économique entravent les efforts visant à améliorer le sort de ceux qui sont condamnés à la pauvreté, à l'ignorance et à la maladie. Il semble que l'heure est venue de reconnaître le lien qui existe entre le gaspillage de ressources en armement et la nécessité d'en disposer pour progresser vers de plus hauts niveaux de développement humain. C'est ce qu'il faut faire, étant entendu que paix et sécurité, développement et droits de l'homme sont les piliers de notre Organisation et les ciments de la sécurité collective et du bien-être. Aujourd'hui, nous devons aller au-delà des mots. Le dialogue que nous allons maintenant engager doit nous conduire à l'action.

À cette séance, le Conseil de sécurité va entendre une déclaration prononcée, au nom du Secrétaire général, par M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement. J'invite M. Duarte à prendre la parole.

**M. Duarte** (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de saluer le Conseil de sécurité au nom du Secrétaire général, à l'occasion de cet important débat sur le renforcement de la sécurité collective.

Créer un sentiment de sécurité collective est une étape fondamentale de la prévention des conflits. Comme nous ne le savons que trop bien, les organisations tendent à être mieux équipées pour réagir aux événements plutôt que pour les anticiper. Cependant, nous ne pouvons rester passifs face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi la prévention des conflits a un haut degré de priorité dans mon programme et c'est pourquoi la communauté internationale doit renforcer sa capacité de réduire au minimum les risques de conflit.

Le renforcement de la sécurité collective peut créer la confiance entre États. Et cela peut ouvrir la voie à des accords et à une coopération dans d'autres domaines, tout en rassemblant les pays dans un réseau d'intérêts partagés, de meilleure compréhension et de soutien mutuel.

Le renforcement de la sécurité collective par la réglementation générale et la réduction des armements était une préoccupation centrale de la Société des Nations. Lors de la création de l'Organisation des Nations Unies, la question de la réduction au minimum

du détournement des ressources humaines et économiques du monde vers les armements a trouvé sa place dans la Charte, tout comme le désarmement.

Aucun débat sérieux sur la limitation ou l'élimination des armements ne peut éviter la question de l'amélioration de la transparence. Si les États se comportent d'une manière prévisible et transparente, cela peut créer la confiance et, ce faisant, favoriser la sécurité collective.

Les États Membres ont élaboré deux instruments de transparence dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies. D'abord, l'instrument normalisé pour l'établissement des rapports sur les dépenses militaires, qui fera l'objet d'un examen en 2010 pour la première fois. Ensuite, le Registre des armes classiques, auquel les États Membres peuvent envoyer un rapport sur leurs importations et exportations d'armes ainsi que des renseignements sur leurs dotations et leur production de matériel militaire dans des catégories précises des principales armes classiques. Avec les années, les États Membres ont convenu d'élargir constamment la portée du Registre. En 2003, ils ont décidé que les États pouvaient inclure leurs transferts d'armes légères, ce qui est significatif. Plus de la moitié de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont participé à ces deux instruments. J'aimerais que l'engagement soit encore plus fort, et que des rapports soient établis plus systématiquement.

Cependant, gardons à l'esprit que la transparence dans le domaine des armements n'est qu'un des nombreux critères que la communauté internationale entend consacrer dans les accords multilatéraux conclus dans les domaines du désarmement et de la réglementation des armements. L'irréversibilité, la vérification et la portée des obligations imposées aux signataires d'un accord comptent parmi les autres critères. Si ces critères sont acceptés par les États et mis en œuvre en toute bonne foi, les chances d'exploiter pleinement le potentiel de la sécurité collective seront encore plus grandes.

Je salue le fait que le Conseil de sécurité ait reconnu que les progrès réalisés dans le désarmement et la réglementation des armements peuvent contribuer grandement à renforcer la sécurité internationale, dans l'intérêt de tous. Tous les États Membres et leur population sont concernés par la sécurité. La sécurité est un bien commun, c'est pourquoi elle n'a de valeur que si elle est partagée avec les autres.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Duarte pour sa déclaration.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil, je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter leur déclaration à une durée maximale de cinq minutes, afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec toute l'efficacité voulue. Les délégations qui ont préparé de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et de bien vouloir en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole dans la salle.

J'ai le plaisir de saluer la présence à la table du Conseil du Vice-Président et Ministre des affaires étrangères du Panama, S. E. M. Samuel Lewis-Navarro. Je l'invite à prendre la parole.

**M. Lewis-Navarro** (Panama) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président du Costa Rica pour l'initiative qu'il a prise de consacrer un débat à cette question importante aujourd'hui. Le Panama, pays dans lequel cohabitent dans la paix et l'harmonie des personnes de races, de religions et de cultures différentes, ne peut que s'efforcer de consolider les mécanismes multilatéraux de sécurité collective et de l'état de droit.

Au Sommet mondial de 2005, nos dirigeants ont adopté une approche multidimensionnelle sur la sécurité, en liant la sécurité, les droits de l'homme et le développement. Nous avons donc l'obligation de déployer des efforts multilatéraux plus soutenus pour réaliser le désarmement et éliminer les armes de destruction massive et, ainsi, limiter les dépenses militaires afin d'adapter les capacités aux besoins légitimes de défense et de sécurité.

Cependant, à l'heure actuelle, les principaux défis qui se posent à la paix et à la sécurité internationales ne découlent pas de guerres entre les États ni de conquêtes territoriales, mais de conflits internes, de la criminalité transnationale organisée et de l'effondrement des États. C'est pourquoi il faut consacrer davantage d'attention aux mouvements continus des armes légères et de petit calibre, qui alimentent la criminalité et les conflits armés en tous lieux. Ce trafic illicite d'armes est l'un des principaux défis qui se posent aujourd'hui à la paix et à la sécurité internationales. Les ventes illégales constituent un quart du commerce mondial de ces armes, dont la majeure partie est affectée à des situations de conflit.

Le Conseil de sécurité s'est penché à maintes reprises sur cette situation en imposant des embargos sur les armes, ce qui a permis de réduire effectivement le nombre de victimes. Cependant, une autre partie importante de ce commerce a exacerbé des problèmes sociaux graves. Ces armes sont plus dévastatrices et plus meurtrières que les armes de destruction massive : leurs effets cumulés, s'agissant du nombre de victimes et de blessés et du coût social, sont suffisamment préoccupants pour nous inciter à agir de manière décisive pour éliminer ce fléau qui menace l'humanité.

La communauté internationale a conclu plusieurs accords internationaux pour empêcher la prolifération des armes de destruction massive qui ont permis d'améliorer considérablement la coopération internationale. Cependant, en ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, nous ne disposons à ce jour que d'un Programme d'action non contraignant, auquel participent à peine plus des deux tiers des États Membres. Cette initiative restera insuffisante tant que les États qui fabriquent des armes légères et de petit calibre ne seront pas obligés de respecter ces dispositions en vertu d'un instrument contraignant, qui permette de lutter plus efficacement contre le trafic illicite des armes. Pour notre part, afin de contribuer à cet objectif au niveau local, le gouvernement du Président Martín Torrijos a promulgué une législation instaurant un meilleur contrôle de ces activités dans notre pays.

Cependant, ces initiatives ne sont pas suffisantes. Étant donné l'ampleur des effets des armes légères et de petit calibre, l'absence d'efforts de même ampleur s'agissant de la fabrication et du trafic des armes est injustifiable. Sans une législation et une surveillance internationale, il ne sera pas possible de limiter les répercussions mondiales de la vente légale des armes. De même qu'il existe des contrôles sur la production et le mouvement des matières nucléaires, il doit exister un contrôle sur la production des armes légères, qui en permette la traçabilité. Il est nécessaire de décider d'un commun accord comment élaborer des normes compatibles et créer des bases de données mondiales pour permettre l'échange d'informations entre les organismes de réglementation.

Nous savons bien que la Charte des Nations Unies reconnaît le droit des États Membres à la légitime défense, mais freiner le trafic illicite des armes ou en réglementer le commerce illicite ne réduit en rien ce droit. Les réglementations promulguées et les mesures adoptées n'interféreront pas avec le droit

des États à se protéger de la délinquance interne ou internationale.

Enfin, je ne saurais terminer sans saluer les efforts déployés par le Président Arias pour donner une visibilité bien méritée à cette question aux niveaux national et international. Puissent-ils porter tous leurs fruits!

**M. Le Luong Minh** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que la délégation costaricienne d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat du Conseil de sécurité sur la question du renforcement de la sécurité collective par la réglementation générale et la réduction des armements. Je vous remercie de présider personnellement le débat d'aujourd'hui.

Je voudrais également remercier chaleureusement M. Samuel Lewis-Navarro, Vice-Président et Ministre des affaires étrangères du Panama.

À l'heure où nous débattons de la question de la réglementation générale et de la réduction des armements en tant que moyens de renforcer la sécurité collective aujourd'hui, le budget militaire mondial et le commerce des armes constituent les plus grosses dépenses dans le monde, avec plus de 1 000 milliards de dollars par an, un chiffre en constante augmentation. Parallèlement, près d'un milliard de personnes dans le monde souffrent de l'extrême pauvreté et sont confrontées à toutes sortes de menaces posées par des problèmes mondiaux, tels que les épidémies, la pollution environnementale, les changements climatiques et le terrorisme, qui sont difficiles à résoudre en raison, entre autres, de l'insuffisance des fonds.

Dans le contexte de l'après-guerre froide, dont la fin avait laissé présager le contraire, ces réalités soulignent une fois encore la justesse de ce qu'a dit le Secrétaire général de notre organisation en 2004 dans sa note sur les conclusions relatives à la relation entre le désarmement et le développement depuis 1987 :

« Le surarmement et les dépenses militaires excessives peuvent nuire au développement et détourner des ressources financières, techniques et humaines qui auraient normalement pu être affectées à la réalisation de certains objectifs de développement [car] [...] leur propagation et leur disponibilité peuvent menacer la sécurité physique et le bien-être des populations, avoir un effet déstabilisateur, saper la confiance sur les

plans social et économique et, partant, décourager les investissements, compromettre le développement économique et contribuer à perpétuer le cycle de la pauvreté, du sous-développement et de la détresse. » (A/59/119, par. 18)

Le déclenchement des hostilités ou leur poursuite et leur intensification dans des points chauds examinés par le Conseil de sécurité, en particulier en Afrique et même au cœur de l'Europe récemment, montrent en outre que ce que le Secrétaire général avait qualifié de possibilité, est devenu réalité, ce qui rend plus pertinent encore l'engagement des États Membres, énoncé à l'Article 26 de la Charte,

« favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde ».

Partageant l'avis général que la réduction des armements et le développement sont deux processus distincts mais complémentaires reliés par la sécurité sous tous ses aspects, ma délégation se range aussi à l'avis général selon lequel les mesures destinées à réglementer et à réduire les armements afin de renforcer la sécurité collective doivent s'inspirer du multilatéralisme et être mises en œuvre dans cet esprit et conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies.

À cet égard, nous soulignons le rôle central de l'ONU, en particulier de l'Assemblée générale – dont le nombre des membres a pratiquement quadruplé depuis la naissance de l'Organisation et depuis l'adoption de sa Charte – et ses organes chargés du désarmement tels que la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement qui, à la consternation générale des États Membres, ont été désœuvrés durant de nombreuses années sans ordre du jour ni programmes de travail effectifs.

Voyant l'accroissement constant des dépenses militaires mondiales à un rythme supérieur à 1 trillion de dollars par an, comme je l'ai indiqué précédemment – soit près de 40 % de plus qu'il y a 10 ans – mais ne disposant que d'environ 20 milliards de dollars par an à consacrer à ses programmes dans tous les secteurs, l'ONU, qui a été créée afin de maintenir la paix et la sécurité internationales et de parvenir à la coopération internationale en réglant les problèmes internationaux de nature économique, sociale, culturelle ou

humanitaire, doit être à même de contribuer à réduire le fossé existant entre ce que les pays sont disposés à affecter aux moyens militaires, d'une part, et ce qu'ils sont disposés à consacrer à la réduction de la pauvreté et à la promotion du développement économique, d'autre part.

Dans sa résolution 1809 (2008), le Conseil de sécurité souligne qu'il importe de renforcer les moyens des organisations régionales et sous-régionales en matière de prévention des conflits, de gestion des crises et de stabilisation au lendemain des conflits. Les organisations régionales jouent évidemment un rôle important dans le renforcement de la sécurité des États de leur région et dans la réduction du risque de conflit régional, en contribuant ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationales grâce à la promotion du désarmement régional, en tenant compte des caractéristiques propres à chaque région et conformément au principe d'une sécurité non diminuée au niveau d'armements le plus bas. La création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes parties du monde atteste du rôle que les organisations régionales peuvent jouer et ont effectivement joué dans le désarmement nucléaire et dans le régime de non-prolifération qui occupe une place privilégiée dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Dans un contexte international en mutation et avec l'émergence du terrorisme, la tendance – ça et là, et de temps à autre – à s'écarter de la recherche de solutions multilatérales aux questions de désarmement et de sécurité, les phénomènes du sous-développement et de la pauvreté et la course incessante aux armements dans de nombreuses régions du monde sont des facteurs qui contribuent à l'insécurité de nombreux pays. Il est donc plus important que jamais de renforcer la coopération et la coordination entre le Conseil de sécurité et les autres organes de l'ONU – notamment l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix – et avec les organisations régionales et sous-régionales dans les domaines de la promotion de la sécurité collective, de la réglementation des armements et du désarmement ainsi qu'en matière de démobilisation et de réintégration. Ces mesures devraient venir compléter les efforts de maintien et de consolidation de la paix et veiller à ce que les États Membres respectent les engagements qu'ils ont contractés en vertu des traités internationaux auxquels ils sont parties. Le Viet Nam espère contribuer au renforcement de cette coopération et de cette coordination.

Je vous remercie une fois encore, Monsieur le Président, vous et votre délégation, pour cette initiative et pour le projet de déclaration du Président que nous sommes disposés à appuyer.

**Sir John Sawers** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous remercier, Monsieur, d'avoir organisé cette réunion aujourd'hui et je souhaiterais rendre hommage à votre engagement de toujours en faveur du désarmement, à la fois aux niveaux régional et mondial. Il est tout à fait juste que, en tant que lauréat du Prix Nobel de la paix, vous présidiez le Conseil dont la responsabilité première est de maintenir la paix et la sécurité internationales. Je vous remercie d'être ici.

Nous saluons également le retour du Vice-Président Lewis Navarro du Panama et le remercions pour sa déclaration. Nos remerciements vont aussi à M. Sergio Duarte, Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, pour la concision de son exposé.

Le Royaume-Uni est lui aussi déterminé à regarder d'un œil neuf les défis qui se posent à nous dans le domaine du désarmement. Nous œuvrons avec nos partenaires au renforcement de tous les piliers du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à la promotion d'un traité sur le commerce des armes en vue d'appliquer des normes communes rigoureuses en matière d'exportation d'armes conventionnelles qui sont, bien entendu, les armes de destruction habituelle dans le monde. C'est pourquoi, pour le Royaume-Uni, le contrôle des armes, la lutte contre la prolifération et le désarmement signifient trouver un terrain d'entente pour renforcer notre sécurité collective qui est au cœur de tout ce que nous faisons à l'ONU et, en particulier, ici au Conseil de sécurité.

Le Royaume-Uni se félicite également du principe encouragé par ce débat qui consiste à inscrire le désarmement dans le cadre d'une politique de développement. Cela revêt une importance particulière dans les domaines des armes conventionnelles et des armes légères et de petit calibre ainsi que dans le désarmement et la démobilisation des groupes armés et leur réintégration au sein de leurs communautés.

Le Royaume-Uni est attaché au renforcement du Traité de non-prolifération. Nous ferons preuve d'une tolérance zéro à l'égard de la prolifération et nous œuvrerons à bâtir un monde exempt d'armes nucléaires. Des progrès doivent être réalisés sur ces deux questions, à la fois le désarmement et la non-

prolifération, et pour appuyer les progrès sur le plan de la non-prolifération, nous devons avoir recours à une approche revigorée du désarmement nucléaire. Nous appelons donc à d'autres réductions des principaux arsenaux nucléaires et à la réalisation de progrès en ce qui concerne le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les négociations en vue d'un traité interdisant la production de matières fissiles.

Entre-temps, le Royaume-Uni a entrepris un travail innovant pour relever certains des défis techniques posés par le désarmement. Nous avons réduit notre arsenal nucléaire à 160 têtes nucléaires opérationnelles et nous avons proposé d'accueillir une conférence réunissant les cinq Membres permanents afin de discuter des aspects techniques de la vérification du désarmement.

Le revers de la médaille, c'est que la prolifération du cycle du combustible nucléaire comporte de graves menaces pour la stabilité régionale et mondiale car il ouvre la voie à la prolifération de la technologie des armes nucléaires. Les assurances multilatérales relatives au combustible nucléaire donnent aux États la possibilité de renforcer leur sécurité collective et leur diversité énergétique en exerçant leurs droits découlant de l'article IV du TNP, tout en évitant la prolifération des technologies nucléaires les plus sensibles.

Les inquiétudes en matière de prolifération ne se limitent pas aux technologies ni aux matières nucléaires; d'autres technologies émergentes comportent des menaces mais offrent aussi des possibilités; c'est pourquoi la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines demeurent si importantes en ce siècle.

En ce qui concerne les armes légères et de petit calibre, le Royaume-Uni salue les progrès constatés lors de la Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies et nous avons collectivement réalisé de réels progrès dans l'important domaine des mines antipersonnel couvert par la Convention d'Ottawa. Je voudrais réaffirmer l'attachement sans faille du Royaume-Uni à l'universalisation de la Convention et à l'application universelle de ses dispositions sur la destruction des stocks et le déminage. Le Royaume-Uni est, par rang d'importance, le troisième contributeur aux programmes de déminage mis en place dans les pays concernés, où les mines

antipersonnel continuent de poser une grave menace humanitaire.

Le Royaume-Uni se félicite également des négociations couronnées de succès qui se sont tenues au début de cette année à la Conférence de Dublin, en vue de l'adoption d'un nouveau traité interdisant toute une catégorie d'armes, les armes à sous-munitions. Elles devraient permettre d'aboutir à une convention qui contribuera, dans une grande mesure, à éliminer la menace humanitaire que posent ces armes, et nous envisageons de signer la Convention sur les armes à sous-munitions le 3 décembre, dans deux semaines. Le Premier Ministre de mon pays s'est personnellement engagé à travailler avec d'autres pays afin de promouvoir l'adhésion la plus large possible aux normes de la nouvelle Convention. Au Royaume-Uni, nous avons cessé d'utiliser de telles armes. Nous avons entamé un processus qui consiste à les retirer de notre arsenal et à les détruire, par un programme de destruction, et nous avons également ajouté les bombes à sous-munitions à la liste des armes dont le transfert est interdit.

Je voudrais pour terminer mon intervention réaffirmer l'importance du traité sur le commerce des armes proposé. Parvenir à un tel traité est un objectif dont vous, Monsieur le Président, vous êtes fait le champion à l'ONU et en Amérique centrale et du Sud, et je salue votre engagement personnel. Un traité sur le commerce des armes a un rôle significatif à jouer pour garantir la sécurité internationale collective. Avec une personne tuée toutes les 90 secondes par une arme classique, le commerce irresponsable des armes classiques est un facteur d'instabilité et a des conséquences directes sur la capacité qu'ont les pays à parvenir au développement durable et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Un traité sur le commerce des armes réglerait le problème du commerce irresponsable et contribuerait ainsi de manière positive à la paix et à la sécurité internationales.

Cette proposition suscite des inquiétudes dans bon nombre de pays, et ces inquiétudes doivent être discutées de manière franche et ouverte. Mais un commerce des armes bien réglementé serait dans l'intérêt de tous : de nos soldats de la paix déployés dans le monde entier; des forces chargées du maintien de l'ordre et de la sécurité dans les États Membres; de la communauté des entreprises qui fabriquent et vendent des armes et veulent le faire de manière responsable; et, avant tout, des gens ordinaires dont la

vie est brisée par notre incapacité à contrôler le commerce des armes sans scrupule et irresponsable.

Une fois encore, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir porté cette question à l'attention du Conseil de sécurité et d'avoir rehaussé ce débat de votre présence.

**M. Khalilzad** (États-Unis d'Amérique) : Je voudrais remercier la délégation du Costa Rica de nous avoir réunis pour discuter de cette importante question. La détermination du Costa Rica à faire prévaloir la paix en promouvant le désarmement est bien connue, tout comme, Monsieur le Président, votre engagement personnel; nous sommes honorés de votre présence. Nous nous félicitons également de la présence parmi nous de M. Samuel Lewis-Navarro, Vice-Président et Ministre des affaires étrangères du Panama, et nous remercions M. Sergio Duarte de sa déclaration.

Les États-Unis reconnaissent le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du maintien de la paix et de la sécurité internationales et sont conscients de la responsabilité de tous les États Membres de l'ONU à cet égard. C'est dans ce but que les États-Unis jouent un rôle de chef de file s'agissant d'encourager la réduction des armes et de lutter contre leur prolifération, notamment pour ce qui est des armes de destruction massive.

Les États-Unis savent qu'un engagement multilatéral constitue un outil important pour réduire les armements et mettre fin à leur prolifération. Les traités peuvent jouer un rôle à cet égard, mais c'est aussi le cas des associations volontaires. En 2003, les États-Unis ont lancé l'Initiative de sécurité contre la prolifération (ISP), une approche dynamique et active du problème mondial de la prolifération. Aujourd'hui, plus de 90 États membres prennent part volontairement et de manière collective au travail, mettant à profit leurs capacités nationales à développer un large éventail d'instruments juridiques, diplomatiques, économiques, militaires ou autres pour interdire la livraison d'armes de destruction massive et de matériels et technologies associés aux missiles. Les États-Unis participent également, aux côtés de 39 autres États, à l'Arrangement de Wassenaar, un régime volontaire de contrôle des exportations qui régit aussi bien les armes classiques que les articles à double usage. Nous espérons que de nouveaux États se joindront aux États-Unis dans le cadre de l'ISP et qu'ils adopteront la liste des marchandises d'exportation contrôlées de l'Arrangement de

Wassenaar. Les États-Unis montrent également l'exemple pour ce qui est de réduire le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, par le biais de leurs programmes d'assistance dans des domaines tels que la destruction, la sécurité des stocks et la fabrication des armes.

Bien entendu, le travail réalisé dans le cadre de l'ONU est également important. Les États-Unis, pour leur part, ont présenté à la présente session de l'Assemblée générale un projet de résolution qui réaffirme l'engagement des États Membres à se plier aux accords relatifs au contrôle des armes et à honorer les engagements contractés dans le cadre de ces derniers. L'ONU a également établi un Programme d'action sur les armes légères et de petit calibre et a produit un rapport consensuel (A/63/1028) qui contient notamment les recommandations d'experts sur la vérification dans tous ses aspects.

Plus spécifiquement, le Conseil de sécurité a également un rôle à jouer. La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité constitue une initiative sans précédent et un bon exemple du type de contributions que l'ONU peut faire pour promouvoir la coopération internationale en matière de non-prolifération. La résolution couvre les activités terroristes, mais elle a été conçue pour porter sur l'ensemble des activités de prolifération, notamment celles réalisées par les acteurs non étatiques qui dispensent des services favorisant la prolifération. La résolution exige également des États Membres de l'ONU qu'ils prennent des mesures concrètes pour ériger en infraction pénale les activités qui contribuent à la prolifération ou l'appuient.

Le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) a un rôle important à jouer pour promouvoir l'application de la résolution. Par ailleurs, la résolution promeut les intérêts économiques des nations qui ambitionnent de devenir des fournisseurs économiques de biens et de services dans le monde. Les États-Unis et plusieurs autres États se sont dotés de programmes de grande envergure visant à aider les États Membres à mettre en œuvre la résolution 1540 (2004), et nous sommes prêts à faire davantage. Nous estimons que le Conseil peut jouer un rôle en donnant un élan supplémentaire à ces efforts et à d'autres, notamment en invitant les États à honorer les obligations contractées conformément aux décisions du Conseil et à d'autres instruments contraignants.

La réduction des armements est un objectif important pour de nombreux États Membres de l'ONU

et, en particulier dans les circonstances appropriées, elle peut améliorer la sécurité et contribuer au développement.

**M. Churkin** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de pouvoir souhaiter la bienvenue à M. Óscar Arias Sánchez, Président du Costa Rica, à la présidence du Conseil de sécurité.

Les questions du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armes ne peuvent être examinées indépendamment de la situation générale actuelle en matière de sécurité. La Fédération de Russie plaide sans relâche en faveur de l'établissement d'un système équitable de sécurité collective qui nous permettrait d'affronter ensemble les menaces et les défis croissants.

La logique même du développement actuel des relations internationales révèle la faillite des mécanismes unilatéraux et des blocs, notamment de ceux qui font appel à la force. Nous pensons que les mécanismes de maintien de la paix, en particulier ceux établis dans le cadre de l'ONU, sont appelés à jouer un rôle important dans le renforcement du système de sécurité collective. Une expérience importante a été acquise en la matière et de nombreux résultats ont été obtenus. Dans ce contexte, nous remarquons que les activités de maintien de la paix de l'ONU évoluent en permanence aussi bien sur les plans conceptuel qu'opérationnel, ce qui ne peut que contribuer à la résolution des problèmes nouveaux et permettre de répondre efficacement aux nouvelles réalités politiques.

Nous constatons en même temps que le problème consistant à garantir le niveau d'expertise militaire requis dans les actions menées dans le cadre des opérations de maintien de la paix de l'ONU n'est toujours pas réglé. L'objectif central de l'initiative visant à renforcer les activités du Comité d'état-major, que la Russie a présentée lors du Sommet du Millénaire, est d'associer cet organe aux missions d'établissement des faits et des groupes d'inspection appelés à évaluer le niveau de préparation des troupes qui prennent part aux opérations de maintien de la paix ainsi que de leur équipement, ce qui permettrait de fournir en temps voulu des informations fiables au Conseil de sécurité. Comme l'a montré l'expérience, on s'accorde de plus en plus à dire, au sein de l'Organisation des Nations Unies, qu'il faut améliorer la qualité de plusieurs aspects de notre travail lorsque nous prenons des décisions concernant les opérations

de maintien de la paix de l'ONU. Je tiens également à rappeler aux membres que nous avons assorti notre initiative d'une proposition tendant à ce que le Comité travaille avec l'ensemble des 15 membres du Conseil de sécurité.

Dans la situation internationale actuelle complexe, il est plus que jamais d'actualité d'adopter un mode d'action collectif et de renforcer les bases juridiques des politiques régionales et mondiales conformément à la Charte des Nations Unies et à la reconnaissance de l'indivisibilité de la sécurité et du développement dans le monde actuel. Cette tâche ne pourra être réalisée qu'en créant des systèmes ouverts de sécurité collective, notamment dans la région euro-atlantique. Nous sommes convaincus que la sécurité ne consiste pas à nous protéger les uns des autres, ou pire encore contre les autres, mais à nous protéger des menaces transnationales.

Le Président de la Fédération de Russie, Dmitri Medvedev, a suggéré une autre voie que celle de l'escalade de la tension dans la région euro-atlantique. Il s'agit de mettre au point un traité juridiquement contraignant de sécurité européenne. Nous sommes d'avis que ce document permettrait de créer un système fiable de sécurité globale, unique et indivisible sur la base des principes du polycentrisme, de la primauté du droit international et du rôle central de l'ONU, de l'inadmissibilité d'isoler qui que ce soit et de l'existence de zones ayant des degrés différents de sécurité. Ce programme d'action que nous proposons nous permettra dans la pratique de poser des bases égalitaires de coopération entre tous les pays.

Préserver la primauté du processus de désarmement, de non-prolifération et de contrôle des armements, le développement juridique et conventionnel de ce processus, notamment sur une base multilatérale et universelle, dans l'esprit d'une ouverture stratégique, remplace l'affrontement coûteux et une nouvelle course aux armements.

De notre côté, nous n'épargnons pas nos efforts pour faire en sorte que le désarmement, nucléaire avant tout, ait un caractère progressif et irréversible. Depuis 1991, l'arsenal nucléaire de la Russie est devenu cinq fois moindre et les stocks généraux d'armes nucléaires non stratégiques ont diminué des trois quarts. Le Traité de Moscou sur des réductions des armements stratégiques offensifs est mis en œuvre et nous avons également vu que le Traité sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs

(START II) qui expire en décembre 2009 a pleinement rempli son objectif. Nous poursuivons le dialogue avec les États-Unis sur un nouveau traité juridiquement contraignant qui devrait le remplacer. Nous estimons qu'un tel arrangement pourrait englober les meilleurs éléments du Traité START actuel, tout en fixant de nouveaux niveaux plus bas et vérifiables tant pour les vecteurs stratégiques (missiles balistiques intercontinentaux, missiles balistiques à lanceur sous-marin et bombardiers lourds) que pour les têtes de missile qui y sont déployées.

Nous sommes systématiquement en faveur du renforcement des régimes actuels de non-prolifération d'armes de destruction massive, et en particulier du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous pensons également que pour assurer la sécurité générale, lutter contre les menaces représentées par des fusées futures, il faudrait donner un caractère mondial au régime du Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée.

En octobre 2007, à la Première Commission, la Russie et les États-Unis ont présenté une déclaration commune, dans laquelle ils ont demandé à tous les pays intéressés de discuter de la possibilité d'universaliser le régime de ce traité, en renonçant aux missiles balistiques et aux missiles de croisière lancés à partir du sol d'une portée de 500 à 5 500 kilomètres, ce qui permettrait de détruire tous ces missiles et de mettre fin aux programmes qui y ont trait.

Les questions de stabilité stratégique sont liées directement à l'activité spatiale des États. L'action clef à entreprendre est toujours d'élaborer des mesures efficaces pour empêcher la mise en place dans l'espace d'armes de quelque type que ce soit et la transformation de l'espace en une nouvelle sphère d'affrontement militaire et de théâtre potentiel d'activités militaires.

En février 2008, le Ministre russe des affaires étrangères, Sergey Lavrov, a présenté au nom de la Russie et de la Chine un projet de traité en ce sens à la Conférence du désarmement à Genève. Nous comptons que l'activité de la Conférence se renforce dans ce domaine. Nous demandons qu'on appuie l'initiative de la Russie et des autres États membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective et qu'on s'associe au moratoire visant à bannir tout déploiement de tous types d'armes dans l'espace. Des mesures de transparence et de renforcement de la confiance dans l'activité spatiale pourraient contribuer à réduire les

motivations qui incitent à placer des armes dans l'espace.

Nous sommes reconnaissantes à tous les États qui ont appuyé le projet de résolution traditionnel sur la question que la Russie a présenté à la Première Commission.

Une autre de nos priorités est la sécurité internationale de l'information. Les efforts que nous déployons à l'ONU visent à renforcer la sécurité dans l'espace international de l'information, à empêcher que l'humanité ne soit entraînée dans un autre cycle de course aux armements, cette fois-ci à un niveau technologiquement supérieur, à préserver les ressources, dont les ressources financières en vue du développement, et à limiter les risques de l'utilisation des technologies et des ressources de l'information et de la communication à l'encontre des intérêts des États en matière de sécurité. Nous sommes reconnaissants à tous les États qui ont appuyé le projet de résolution présenté par la Russie à ce sujet à la Première Commission.

En ce qui concerne le contrôle du transfert d'armes classiques, nous assistons aujourd'hui à une forme de « renaissance », qui englobe une série de problèmes allant de la production au stockage, et à l'utilisation qu'en font les importateurs. Nous sommes également préoccupés par le commerce illicite des armes, et en premier lieu par celui des armes légères et de petit calibre, qui peuvent plus facilement tomber entre les mains de terroristes ou de personnes irresponsables.

La crise du Caucase en août dernier a montré que les mécanismes de transfert des armes sont insuffisants, notamment divers codes en vigueur dans l'Arrangement de Wassenaar. Il est donc temps de procéder à une analyse sérieuse dans ce domaine, de définir les problèmes essentiels et les moyens de les résoudre.

Pour conclure, je voudrais dire que la Russie appuie l'adoption de la déclaration officielle du Président du Conseil de sécurité sur le renforcement de la sécurité internationale et de la maîtrise des armements. Nous estimons que ce document va donner un nouvel essor politique à nos efforts communs déployés dans ce domaine.

**M. Kafando** (Burkina Faso) : Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer toute la satisfaction de ma délégation de vous voir présider

personnellement cet important débat consacré au renforcement de la sécurité collective par la réduction et la réglementation des armements, un sujet d'une grande actualité et qui est au cœur même des responsabilités du Conseil de sécurité.

Nous savons également gré à votre délégation pour la note conceptuelle qu'elle a élaboré à cet effet et pour le projet de déclaration présidentielle qu'elle nous a proposé.

Un monde plus sûr, débarrassé à jamais du fléau de la guerre a été l'objectif principal qui a guidé les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Aujourd'hui encore, c'est autour de cette même préoccupation, de cette quête inlassable de la sécurité pour tous, que les États unissent leurs efforts, notamment diplomatiques et militaires, pour préserver l'humanité d'un nouveau spectre de la guerre, qui cette fois risquerait de conduire au cataclysme nucléaire.

En cela, la nécessité d'un ordonnancement s'impose qui prenne en compte le contrôle, la réduction et la réglementation des armements. De ce point de vue, il faut reconnaître que depuis sa création, l'ONU a beaucoup contribué à mettre en place l'architecture actuelle sur le désarmement, permettant en particulier à la Conférence du désarmement de négocier et de conclure le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et les conventions sur les armes chimiques et biologiques.

Malgré tout, notre monde est toujours confronté à une menace sans précédent, due essentiellement à l'accumulation excessive des armes de destruction massive, que sont les armes nucléaires, chimiques et biologiques, mais du fait aussi de l'augmentation constante des budgets militaires et du risque de militarisation de l'espace extra-atmosphérique.

Par ailleurs, les armes à sous-munitions, les armes classiques, ainsi que les armes légères et de petit calibre, continuent de causer d'énormes souffrances aux populations civiles, ainsi que d'importants dégâts matériels.

Face à une telle situation, l'on ne peut que déplorer la léthargie que connaissent les deux cadres de négociation multilatérale que sont la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement des Nations Unies.

Quant aux efforts de renforcement du cadre juridique et de la coopération entrepris par l'Assemblée

générale, ils n'ont guère connu plus de succès, obligeant dès lors à reconnaître qu'en dépit de l'action soutenue développée par l'ONU qui a contribué à mieux faire prendre conscience de la nécessité d'agir, l'ONU n'a pas réussi à exécuter son mandat avec l'efficacité requise.

Toutes choses qui sapent l'objectif de la sécurité collective dont, aux termes de la Charte, l'ONU en général et le Conseil de sécurité, en particulier sont, au premier chef, les garants.

Tout en reconnaissant que le contrôle et la réglementation des armements est une tâche très complexe au regard des intérêts en jeu, le Burkina Faso reste persuadé que le besoin d'assurer une sécurité effective devrait l'emporter sur toute autre considération.

En plus des nombreuses victimes qu'elles occasionnent, ces armes font peser en permanence des risques d'embrasement sur des régions entières. C'est pourquoi le défi que représentent leur contrôle et leur réglementation doit être relevé sans délai. À cette fin, et pour espérer réussir cette mission, le Burkina Faso est d'avis qu'il est désormais nécessaire de rechercher un nouveau consensus autour de la sécurité collective, dans une perspective de responsabilité partagée de tous les acteurs sur la scène internationale.

Cela est possible au regard des résultats probants obtenus par d'autres acteurs en dehors du cadre de l'ONU comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), dans les domaines du contrôle, de la limitation et de la réglementation des armements dans une sous-région aussi sensible que l'Afrique de l'Ouest. En effet, depuis 2006, les pays membres de la CEDEAO ont mis en place une Convention sur les armes légères, leurs munitions et autres matériels connexes, dont l'objectif est de réglementer et de réduire la prolifération des armes légères dans l'espace communautaire. Dans le même registre, on ne peut passer sous silence l'accord historique de Dublin sur la Convention interdisant les armes à sous-munitions, obtenue en dehors de l'architecture actuelle du désarmement des Nations Unies par un certain nombre d'États, la société civile, le Comité international de la Croix-Rouge et les Nations Unies. Ces deux exemples montrent à souhait le rôle combien important que peuvent jouer d'autres acteurs sur la scène internationale dans le domaine du désarmement.

Le Burkina Faso adhère aux principes et recommandations du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce des armes légères sous tous ses aspects. Aussi s'attache-t-il à sa mise en œuvre effective au plan national, à travers les actions de formation et de contrôle des flux, menées par la Commission nationale de lutte contre les armes légères et la Haute autorité de lutte contre l'importation, l'exportation des armes, de leurs munitions ainsi que de leur utilisation.

Étant partie aux principaux instruments juridiques sur le désarmement, le Burkina Faso continuera d'appuyer toutes les initiatives pertinentes en la matière.

Enfin, pour redynamiser notre action collective en vue de la réglementation et de la réduction des armements, ma délégation voudrait faire les propositions concrètes suivantes : rénover l'architecture du désarmement par la proposition de nouvelles perspectives, renforcer les mesures de confiance entre pays producteurs, faire observer et renforcer le cadre juridique actuel, renforcer et soutenir les capacités des organisations régionales et sous-régionales et renforcer la coopération internationale.

**M. Natalegawa** (Indonésie) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord m'associer aux orateurs précédents pour remercier la délégation du Costa Rica d'avoir organisé ce débat ouvert et pour vous souhaiter la bienvenue, Monsieur le Président, alors que vous présidez personnellement ce très important débat de haut niveau. Je me félicite également de la participation de S. E. M. Samuel Lewis-Navarro, Vice-Président et Ministre des affaires étrangères du Panama.

La question de la sécurité collective et du désarmement demeure l'une des questions les plus critiques et les plus anciennes à l'ordre du jour des Nations Unies. À un moment où le monde a besoin de précieuses ressources pour le développement, il ne fait aucun doute qu'il est nécessaire de réduire et, à terme, d'éliminer les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, ainsi que de réduire les énormes dépenses militaires sur les armes classiques. Ceci est encore plus urgent si l'on prend en compte la nécessité de faire face à plusieurs crises économiques et sociales d'ampleur mondiale et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement. Les dépenses militaires et l'insécurité que crée la prolifération sont de toute

évidence devenues des obstacles redoutables à la mise en œuvre de nos objectifs multilatéraux.

L'ONU et ses organes sont saisis de cette question depuis fort longtemps. De nombreuses décisions et résolutions de l'Assemblée générale ont été consacrées au désarmement. Pourtant, de vastes stocks d'armes de destruction massive menacent toujours notre existence. Outre l'insécurité que ces stocks causent, les pays continuent d'accroître leurs dépenses militaires et d'investir dans des armements toujours plus nombreux dans leur quête d'un niveau de sécurité plus élevé. Les ressources qui auraient dû être investies dans la paix et le développement sont gaspillées dans cet effort qui est alimenté par la peur que le désarmement ou la réduction des armements compromettent leur sécurité. Nous devons trouver un moyen de mettre un terme à cette tendance.

L'Indonésie fait partie depuis longtemps des pays qui ont essayé de briser ce cercle vicieux en appuyant constamment l'objectif de la réglementation des armes et du désarmement, en particulier concernant les armes de destruction massive. Nous sommes intimement convaincus que la réduction des armements et l'élimination totale des armes de destruction massive créeraient une atmosphère stable et la confiance nécessaire pour accroître encore plus le niveau de sécurité.

Face à l'enlisement des efforts vers le désarmement et la réglementation des armements – en particulier l'incapacité de la Conférence du désarmement d'avancer dans ses travaux depuis maintenant plus d'une décennie – et face à la poursuite de la hausse des dépenses militaires mondiales, nous pensons que le moment est venu pour le Conseil de sécurité de contribuer aux efforts faits pour trouver une solution.

Nous encourageons donc le Conseil à jouer le rôle qui lui revient, en coopération avec l'Assemblée générale et d'autres organes pertinents. Néanmoins, ce faisant, nous voulons insister sur le fait que le Conseil ne doit pas agir en tant qu'organe législatif. Quel que soit le plan qui est formulé par le Conseil, il doit, conformément à l'Article 26 de la Charte des Nations Unies, être soumis aux États Membres pour examen.

Nous pensons que, complétant les accords multilatéraux, une approche régionale de la sécurité collective et du désarmement pourrait contribuer à renforcer les efforts de réduction des armements et les mesures de confiance. Suivant en cela le modèle de

l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la sécurité régionale pourrait être fondée sur le partage des normes et sur des règles de bonne conduite dans les relations interétatiques, sur des mécanismes efficaces de règlement des différends et de prévention des conflits, ainsi que sur des activités de consolidation de la paix après les conflits. Cela permettrait également de promouvoir le développement politique, ce qui renforcerait la stabilité politique. L'élaboration et le partage des normes au sein de l'ASEAN sont également essentiels pour consolider la paix dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique. Le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est sert de code de conduite dans les relations entre l'ASEAN et les puissances extérieures. Les signataires et les États en voie d'adhésion renoncent à l'usage de la force et s'engagent à résoudre pacifiquement leurs différends dans la région, servant ainsi de modèle pour d'autres régions. La Zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est est une contribution supplémentaire de l'ASEAN aux objectifs de non-prolifération et de désarmement.

L'Indonésie plaide pour un monde dans lequel les ressources financières et d'autres types de ressources, qui sont aujourd'hui gaspillées pour l'achat, le développement et l'entretien des armements, soient allouées aux besoins humanitaires et aux besoins de développement urgents, aussi bien par les pays qui fabriquent et produisent des armes que par ceux qui en font le commerce ou les achètent.

Nous souhaitons donc que le Conseil de sécurité joue un rôle plus actif dans la question de la réduction et de la réglementation des armements, comme l'ont fait d'autres forums. Ce qui est encore plus important et indépendamment de ce forum, nous souhaitons que tous les États Membres aient la volonté politique de reconnaître que cette question peut être extraordinairement avantageuse pour toutes les parties : renforcer la paix et la sécurité internationales pourrait également libérer d'immenses ressources de par le monde qui pourraient être utilisées pour garantir le développement et promouvoir le progrès humain.

**M. Terzi di Sant'Agata** (Italie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, j'aimerais exprimer notre profonde gratitude pour votre présence aujourd'hui. Nous remercions également la délégation du Costa Rica pour avoir organisé ce débat sur le renforcement de la sécurité collective par la réglementation générale et la réduction des armements. Mon gouvernement m'a prié de transmettre à Votre Excellence ses chaleureux

souhaits de bienvenue et de souligner à quel point il est important que vous présidiez ce Conseil aujourd'hui. J'aimerais également remercier le Vice-Président et Ministre des affaires étrangères du Panama, S. E. Samuel Lewis-Navarro, pour sa présence ici aujourd'hui et la déclaration qu'il a faite, ainsi que le Haut-Représentant du Secrétaire général pour les affaires de désarmement, l'Ambassadeur Duarte, pour sa déclaration.

L'Italie souscrit à la déclaration que le représentant de la présidence française de l'Union européenne va prononcer au nom de l'Union européenne.

Le débat d'aujourd'hui nous donne l'occasion d'examiner les relations entre le désarmement et la paix et la sécurité et de réitérer notre engagement en faveur d'un système multilatéral efficace centré sur l'ONU, qui constitue le meilleur cadre pour la coordination des actions dans ce domaine.

Le lien entre la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme est clair et incontesté. Nous sommes tous résolus à atteindre ces objectifs ensemble, en sachant qu'il ne peut pas y avoir de paix et de sécurité si les besoins essentiels ne sont pas satisfaits et qu'il ne peut y avoir de développement économique sans état de droit et sans respect des droits de l'homme.

Ce lien entre la sécurité, le développement et les droits de l'homme signifie que tout progrès réalisé dans un domaine se traduit par des conséquences positives dans les deux autres. Le désarmement peut en effet libérer des ressources pour le développement, et un système de sécurité collectif efficace peut réduire la nécessité pour un État d'engager des dépenses militaires. Les États Membres devraient avoir conscience que leurs préoccupations en matière de sécurité trouvent une meilleure réponse dans un cadre multilatéral que dans une course aux armements. Le renforcement des mécanismes de sécurité collective, aux niveaux mondial et régional, peut par conséquent créer la confiance nécessaire pour promouvoir le désarmement.

Le Conseil de sécurité a un rôle spécifique et particulier à jouer. Pour être crédible, il doit être en mesure de faire face aux crises à un stade précoce, de les empêcher de dégénérer en conflits ouverts et de trouver des solutions lorsque c'est le cas. Une étroite coopération avec les organisations et accords régionaux est souvent cruciale. Le Conseil a souvent débattu du

rôle des organisations régionales et encouragé leur participation à la gestion des crises qui les concernent directement. En matière de sécurité, tout nouveau consensus visant à répondre de façon efficace aux menaces multiples qui se présentent aujourd'hui doit reposer sur des relations étroites entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales.

En 1993, la Commission du désarmement de l'ONU a adopté des directives et des recommandations concernant les approches régionales du désarmement. Les approches régionales et mondiales du désarmement sont complémentaires et doivent avancer simultanément. Les mesures de maîtrise des armements et de renforcement de la confiance développées en Europe, par exemple, pourraient contribuer de façon utile aux efforts de l'ONU au niveau mondial.

Outre la responsabilité principale du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité, nous souhaiterions souligner les efforts d'autres organes des Nations Unies, à savoir l'Assemblée générale, deux de ses deux organes subsidiaires – la Première Commission et la Commission du désarmement – et la Conférence sur le désarmement. Le Bureau des affaires de désarmement et ses centres régionaux jouent également un rôle important.

On ne saurait trop souligner le rôle de la Première Commission dans la définition de l'ordre du jour mondial en matière de désarmement. Il en va de même pour les directives de la Commission du désarmement, qui définissent les normes applicables à l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires. L'Italie, qui a toujours appuyé les activités essentielles de définition de normes menées par la Commission du désarmement, souhaite vivement l'ouverture immédiate et la conclusion rapide de négociations sur un traité non discriminatoire et universellement applicable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Par conséquent, nous appuierons pleinement tous les efforts visant à rendre ces organes de l'ONU plus efficaces. Leur large composition en fait l'expression de toute la communauté internationale. Ce point est essentiel, car les efforts de l'ONU dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale ne pourront être couronnés de succès que s'ils jouissent du plus large soutien politique possible.

**M. Zhang Yesui** (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais, pour commencer, souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Óscar Arias Sánchez, qui est venu

à l'Organisation des Nations Unies pour assurer la présidence de la séance du Conseil de sécurité d'aujourd'hui. Le thème de ce débat public est la sécurité collective et la réglementation des armements, sujet d'une importance vitale pour le maintien de la paix et de sécurité dans le monde. Je souhaite remercier le Costa Rica de cette initiative.

Le monde actuel subit d'importants changements et réajustements. La situation internationale en matière de sécurité connaît également des transformations profondes et complexes. Les faits récents ont souligné la nécessité, pour la communauté internationale, d'examiner et de revoir ses concepts de sécurité internationale à la lumière de ce nouveau contexte.

Le maintien de la paix et de la stabilité et la promotion du développement et de la coopération sont des aspirations communes à toute la communauté internationale. Pour promouvoir la sécurité dans le monde, et parvenir à un consensus mondial autour du renforcement du processus international de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, la Chine estime que nous devrions travailler dans les domaines suivants.

Tout d'abord, il est impératif, sur la base de la confiance et de l'intérêt mutuels, de l'égalité et de l'entraide, de promouvoir la sécurité commune de tous les pays et d'éliminer les facteurs qui sont à l'origine des menaces contre la paix et la sécurité. Tout en préservant leurs propres intérêts sécuritaires, tous les pays et groupes de pays doivent pleinement respecter et prendre en considération les préoccupations légitimes des autres pays. Les mesures prises au mépris des intérêts de sécurité des autres pays et régions, ou qui portent atteinte à ces intérêts, finissent par diminuer et affaiblir la crédibilité des principes pertinents du droit international et peuvent compromettre la sécurité de nos nations.

Deuxièmement, nous devons œuvrer au maintien de la stabilité stratégique mondiale, faire avancer le processus de désarmement nucléaire et réduire le rôle des armes nucléaires dans le contexte de la sécurité nationale. Les pays dotés des arsenaux nucléaires les plus importants devraient continuer à les réduire considérablement par des moyens vérifiables et irréversibles. Des mesures efficaces devraient être prises pour prévenir l'arsenalisation de l'espace et la course aux armements dans l'espace, et pour assurer le caractère pacifique des activités spatiales.

Troisièmement, nous devons adhérer au multilatéralisme, maintenir et renforcer les mécanismes existants visant la maîtrise internationale des armements, le désarmement et la non-prolifération et revitaliser les organismes multilatéraux traditionnels œuvrant dans ces domaines. Avec l'accentuation de la mondialisation, tous les pays sont liés l'un à l'autre et interdépendants dans la quête de sécurité. Aucun pays ne peut s'isoler ou rester en marge. Ce n'est qu'en adhérant au multilatéralisme et en renforçant l'autorité, l'efficacité et l'universalité de traités de non-prolifération et de maîtrise des armements tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques que nous pourrions relever les multiples défis qui se présentent et améliorer la sécurité commune.

Quatrièmement, pour aborder les problèmes liés à l'objectif de non-prolifération, il est vital de s'attaquer de façon intégrée à leurs symptômes et à leurs causes profondes et de poursuivre le dialogue et les négociations, en tant que moyens de résoudre les difficultés connexes et d'assurer la justice et la non-prolifération. Dans les efforts internationaux en matière de non-prolifération, il convient d'aborder de façon équilibrée les relations entre la non-prolifération et l'utilisation pacifique des technologies concernées.

La Chine a toujours œuvré au maintien et à la promotion du processus international de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération. La Chine est disposée à travailler avec tous les autres pays pour promouvoir la maîtrise multilatérale des armements et le processus de non-prolifération.

**M. Grauls** (Belgique) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier pour l'organisation de ce débat thématique consacré à un sujet particulièrement sensible, celui de la réglementation et de la réduction des armements, considérées en tant que vecteurs de paix et de développement. Votre présence, Monsieur le Président, donne à notre débat d'aujourd'hui une dimension tout particulière. Le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, dénonçait encore récemment « l'ampleur des ressources consacrées à la poursuite infinie de la supériorité militaire » et lançait un appel pressant en faveur du désarmement.

La Charte des Nations Unies confie tant au Conseil de sécurité qu'à l'Assemblée générale un rôle en cette matière. La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales

incombe au Conseil de sécurité, tandis que l'Assemblée générale a notamment pour mission d'étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, y compris les principes régissant le désarmement et la réglementation des armements.

Force est aujourd'hui de constater que les efforts importants consentis en faveur de la paix et de la sécurité ont été de pair avec, non pas une diminution, mais une augmentation des ressources globales consacrées aux armes. Certes, les armes et les forces de sécurité sont les outils traditionnels d'affirmation de la souveraineté et les instruments indispensables d'établissement et de maintien de la sécurité, tant au niveau national qu'international. Certes, la décision d'investir dans les forces armées est une décision souveraine de chaque État, en fonction de sa place dans le monde et de sa perception de la menace. Certes, des investissements resteront toujours nécessaires pour améliorer les capacités de maintien de la paix. En développant activement sa politique de défense et de sécurité, l'Union européenne, et la Belgique à travers elle, poursuivent un tel objectif de contribuer de manière effective au maintien de la paix.

Mais alors que nous constatons qu'au cours de la dernière décennie les dépenses militaires ont plus que doublé, il serait malhonnête de vouloir justifier le maintien d'arsenaux militaires démesurés par le seul souci du maintien de la paix et de la sécurité. La paix et la sécurité se construisent également par d'autres moyens, et ce que la Charte et le débat d'aujourd'hui tentent de nous rappeler, c'est que plus nous investissons dans ces autres moyens, moins nous devons investir dans des armes.

Ces autres moyens, nous les connaissons, nous les utilisons, nous les développons. Il s'agit de la coopération, bilatérale et régionale, de la prévention des conflits, de la médiation, de la consolidation de la paix, et du développement économique et social. Tous ces instruments contribuent à instaurer plus de sécurité collective et ne peuvent donc que réduire le recours aux armes.

Par son engagement, notamment au sein de la Commission de consolidation de la paix, la Belgique entend contribuer activement à des programmes ayant pour effet ultime de faire taire les armes de façon définitive. Le désarmement et la démobilisation sont d'ailleurs une condition nécessaire à la reconstruction,

aussi bien sur le plan économique que sur le plan social, des zones touchées par les conflits.

Mon pays considère, qu'un grand pas serait franchi dans le domaine du désarmement si des normes internationales communes étaient adoptées pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre. On sait en effet qu'il est difficile d'empêcher l'accumulation déstabilisatrice et la dissémination anarchique de ces armes, dans les zones en conflit, et qu'elles sont dès lors à l'origine d'un très grand nombre de victimes, notamment civiles. Nous nous réjouissons dès lors que la Première Commission de l'Assemblée générale ait adopté le projet de résolution intitulé « Vers un traité sur le commerce des armes » (A/C.1/63/L.59), qui définit une série d'étapes concrètes afin de progresser dans cette voie. L'expérience que la Belgique a acquise à travers l'application de critères adoptés au niveau régional nous amène à soutenir pleinement cette démarche et à y participer activement.

Un traité sur le commerce des armes ferait progresser la sécurité humaine, notion très importante pour la Belgique, car elle touche directement à la destinée de chaque personne, en particulier dans les couches les plus vulnérables de la population. C'est ainsi que la Belgique s'est engagée résolument pour l'interdiction des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions. Dans le même esprit, mon pays participe activement aux efforts internationaux destinés à mettre fin au phénomène des enfants soldats. La Belgique est guidée en ces matières par le même esprit qui fut le sien pour promouvoir la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, armes utilisées pour la première fois à Ypres (Belgique) au cours de la Première Guerre mondiale.

D'une manière générale, les traités multilatéraux de désarmement et de non-prolifération jouent évidemment un rôle essentiel, qu'il s'agisse des armes classiques ou des armes de destruction massive. Dans ce domaine, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction doivent être cités. La Belgique insiste sur le respect

strict de ces instruments, qui devraient être ratifiés et appliqués par tous les États Membres de notre Organisation.

Monsieur le Président, la Belgique salue votre initiative qui nous ramène aux aspirations fondamentales des rédacteurs de la Charte. Mon pays est convaincu que cette initiative ne peut que renforcer la détermination de ce Conseil à œuvrer pour la paix et la sécurité, avec tout l'éventail des moyens à sa disposition, en utilisant des armes mais aussi, l'Article 26 de la Charte le dit clairement, « en ne détournant vers les armements que le minimum de ressources humaines et économiques du monde ». Le débat d'aujourd'hui résonnera enfin, nous en sommes convaincus, comme un appel à renforcer l'efficacité du cadre multilatéral de notre politique de désarmement, de contrôle de l'armement et de non-prolifération.

**M. Kumalo** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation s'associe aux orateurs précédents pour vous souhaiter la bienvenue à New York et elle remercie la délégation costaricienne d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui. Votre présence à New York est une preuve manifeste de votre attachement aux questions dont nous débattons aujourd'hui, en particulier le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Nous souhaitons également la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Panama et remercions M. Duarte de son exposé.

Au Sommet du Millénaire et au Sommet mondial de 2005, les dirigeants mondiaux ont établi un projet ambitieux qui pourrait aider à éliminer la pauvreté et à parvenir au développement et à instaurer la paix et la sécurité pour tous. La communauté internationale l'a fait convaincue que le développement constitue la voie la plus sûre vers la paix et la sécurité. Aujourd'hui, à mi-parcours de l'échéance fixée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, nous continuons à avoir du mal à mobiliser les ressources nécessaires, alors que les dépenses militaires à l'échelle mondiale, qui ont déjà atteint un niveau extrêmement élevé, continuent d'augmenter.

Le débat d'aujourd'hui constitue une initiative importante pour appeler l'attention sur le lien complexe qui existe entre la sécurité collective et le développement et sur la nécessité de réglementer et de réduire les armements afin que des ressources limitées puissent être consacrées, de manière plus appropriée, à la réalisation d'une vie meilleure pour tous.

Nous reconnaissons le droit à la sécurité et, dans ce contexte, le droit de produire, d'acheter et de posséder des armes à un niveau qui ne dépasse pas celui nécessaire aux fins de la légitime défense. L'Afrique du Sud dispose d'une force de défense nationale qui participe activement aux opérations de maintien de la paix sur le continent africain.

La sécurité est l'une des aspirations les plus fondamentales de l'humanité et un droit de l'homme fondamental. La Charte des Nations Unies repose sur la notion de sécurité collective et le droit de légitime défense est clairement énoncé à l'Article 51. C'est pourquoi le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et dispose d'une large gamme de pouvoirs en vertu de la Charte.

Cependant, l'histoire montre que l'approche classique – qui consiste à rechercher la sécurité par l'acquisition des armes les plus avancées et la constitution de gigantesques armées – dans de nombreuses parties du monde a mené à bien des conflits, y compris deux guerres mondiales dévastatrices. L'avènement des armes nucléaires et autres armes hautement destructrices nous a conduit au point où la sécurité collective est menacée par l'existence persistante des armes les plus destructrices.

D'autres principes de la Charte des Nations Unies, en particulier les principes du respect de la souveraineté, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, du règlement pacifique des différends et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, sont menacés collectivement lorsque certains pays préfèrent l'avantage militaire à tout le reste. La course aux armements entre des nations concurrentes monopolise des ressources limitées qui pourraient être mieux utilisées afin d'améliorer la condition des populations désespérément pauvres du monde, et porte atteinte au droit des peuples à choisir librement leur système de développement économique et social.

Sans empiéter sur les mandats des autres organes de l'ONU qui travaillent sur cette vaste question, il est selon nous possible de désigner certains domaines spécifiques dans lesquels le Conseil de sécurité apporte une contribution constructive et d'autres où il devrait faire davantage. À notre avis, l'apport le plus significatif du Conseil de sécurité réside dans ses activités de prévention et de règlement des conflits et dans l'appui qu'il fournit aux régimes existants de désarmement, de non-prolifération et de contrôle des

armements. Par ses bons offices, le Conseil de sécurité peut aider à promouvoir la réforme du secteur de la sécurité dans les pays sortant d'un conflit, ce qui inclut l'intégration et la rationalisation des forces armées qui seront comptables de leurs actes devant le gouvernement et le peuple concernés.

Le Conseil peut faire bien davantage – notamment par l'exemple que peuvent donner ses propres membres – pour contribuer à réduire l'afflux d'armes vers tous les pays qui sont le théâtre d'un conflit, et pas seulement ceux auxquels il a imposé un embargo en la matière. Les procédures nationales de contrôle des armements de l'Afrique du Sud visent à empêcher la vente d'armes sud-africaines à destination de zones de conflit. En outre, en respectant pleinement leurs obligations en matière tant de désarmement que de non-prolifération et en adoptant une approche non sélective, les membres du Conseil de sécurité rétabliront la confiance dans les instruments multilatéraux pertinents.

La deuxième façon dont le Conseil de sécurité pourrait apporter une contribution serait de s'acquitter de manière plus impartiale de la responsabilité qui lui incombe au premier chef de maintenir la paix et la sécurité internationales. La situation actuelle, où le Conseil agit uniquement dans certaines zones et pour défendre la sécurité de certains peuples, ne favorise guère la création d'un climat de nature à soutenir les efforts des États pour exécuter intégralement leurs obligations en matière de désarmement, de non-prolifération et de contrôle des armements, libérant ainsi des ressources pour le développement. Il suffit de regarder la situation en Palestine et dans l'ensemble du Moyen-Orient pour voir les disparités qui caractérisent les actions du Conseil.

Troisièmement, le Conseil de sécurité pourrait mettre au point un système de sécurité collective plus efficace et efficient en renforçant les synergies entre l'ONU et les accords régionaux prévus au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. L'Afrique du Sud n'a eu de cesse de promouvoir ce thème depuis le début de son mandat au Conseil, en se concentrant spécialement sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

Pour terminer, le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale) affirme que le développement, les droits de l'homme et la sécurité collective sont les trois piliers étroitement liés entre eux et se renforçant

mutuellement sur lesquels repose le système multilatéral. Les questions de paix et de sécurité sont mieux traitées lorsqu'elles le sont de manière multilatérale et conformément au droit international. De plus, comme cet important débat nous le rappelle aujourd'hui, la sécurité collective et les considérations de guerre et de paix ne doivent pas être dissociées du droit des peuples au développement socioéconomique. Les décisions relatives à l'achat d'armements et aux dépenses militaires ont une incidence sur nous tous.

**M. Jurica** (Croatie) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir pour nous, Monsieur le Président, de vous souhaiter aujourd'hui la bienvenue au Conseil de sécurité. Je vous remercie d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat public sur le renforcement de la sécurité collective par la réglementation générale et la réduction des armements. Nous accueillons également avec plaisir le Vice-Président et Ministre des affaires étrangères du Panama, M. Samuel Lewis-Navarro, à ce débat, ainsi que le Haut-Représentant du Secrétaire général pour les affaires de désarmement, M. Sergio Duarte.

La Croatie reconnaît la responsabilité principale et le rôle moteur du Conseil de sécurité dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales : le Conseil est le seul organe mondial chargé de cette tâche. Dans ce contexte, nous voyons dans le débat d'aujourd'hui une contribution à l'exécution de ce mandat. La notion de sécurité collective est, selon nous, compatible avec les nobles devoirs et responsabilités du Conseil de sécurité. Par conséquent, nous estimons utile que le Conseil discute des questions liées au renforcement de la sécurité collective par la réglementation générale et la réduction des armements.

La Croatie voudrait aussi souligner le rôle important et les activités de l'Assemblée générale, comme d'autres composantes du système des Nations Unies, dans le domaine du désarmement. En outre, il ne faut pas négliger l'action régulièrement menée aux niveaux multilatéral, régional, bilatéral et national sur la question du renforcement de la sécurité collective par le désarmement et la réduction des armements.

La Croatie voudrait insister sur l'importance des activités des organisations régionales et sous-régionales relatives à l'amélioration de la sécurité collective internationale. En tant que pays européen, elle apprécie particulièrement le rôle actif et la contribution en la matière d'un certain nombre

d'organisations régionales européennes, au premier rang desquelles l'Union européenne, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

La réduction des armements peut contribuer à la sécurité et à la stabilité régionales et sous-régionales. Comme bon exemple d'accord sous-régional de contrôle des armements réussi, on peut citer l'adoption et l'application des dispositions pertinentes de l'annexe I-B de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine de 1995, qui a contribué à la sécurité et la stabilité collectives en Europe du Sud-Est en établissant des limites et des plafonds pour les armes et armements classiques des pays signataires de cet accord.

Au plan régional, il convient de mentionner que le Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe – traité CFE – a contribué à la sécurité et à la stabilité de l'Europe après la guerre froide. Nous espérons que les difficultés rencontrées pour confirmer le traité CFE tel qu'adapté en 1999 seront bientôt surmontées, de sorte que les pays de l'Europe du Sud-Est se voient donner la possibilité de prendre part à cet accord paneuropéen.

Toutefois, il est également très important de noter que, dans certains pays du monde, la réduction des armements et des armées ne se traduit pas nécessairement par une stabilité et une sécurité accrues et n'y mène pas obligatoirement. Il faut d'urgence reconstituer, dans certaines régions du monde, des forces armées et de police pour pouvoir faire face à un large éventail de problèmes sécuritaires. À cet égard, nous relevons l'importance de la réforme du secteur de la sécurité dans le processus de stabilisation après un conflit.

Ma délégation adhère à l'idée qu'une réduction des dépenses militaires peut, le cas échéant, permettre de consacrer davantage de ressources au développement et s'avérer cruciale pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, bien que nous pensions qu'une telle mesure devrait être associée au principe de gouvernance responsable et ne devrait pas avoir d'incidence négative sur la sécurité et la stabilité nationales ou régionales.

Dans le contexte du développement, nous aimerions dire une fois de plus que le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

Pour ce qui est de la promotion du développement par le biais de la réduction et de la prévention de la violence armée, nous tenons à noter tout particulièrement l'importance de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement, qui a été approuvée par plus de 100 pays, dont la Croatie. À cet égard, j'appelle l'attention du Conseil sur une réunion régionale qui s'est tenue à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine), il y a quelques jours à peine, et au cours de laquelle les pays de l'Europe du Sud-Est ont adopté la Déclaration de Sarajevo sur la violence armée et le développement.

La Croatie appuie les efforts internationaux en faveur d'une maîtrise des armements plus efficace. Nous voudrions également souligner qu'il importe de respecter les accords déjà en place, ce qui contribue considérablement à la sécurité collective et a des conséquences positives sur la confiance que les nations établissent dans leurs relations internationales.

À cet égard, la Croatie tient à souligner qu'il est de la plus haute importance de respecter les dispositions pertinentes de la Charte qui sont en rapport avec l'impact juridique des décisions adoptées par le Conseil de sécurité.

Nous souhaitons également réitérer notre appui aux accords et instruments internationaux en vigueur dans le domaine de la non-prolifération, du désarmement et de la maîtrise des armements, lesquels apportent une contribution positive à la sécurité et à la stabilité régionales et collectives. En outre, nous tenons à souligner que nous appuyons le processus lancé récemment en vue d'adopter un traité sur le commerce des armes, ainsi que l'ouverture à la signature de la Convention sur les armes à sous-munitions dans le courant de l'année à Oslo.

Je voudrais terminer en soulignant une nouvelle fois que la Croatie appuie le présent débat et tout nouvel effort visant à renforcer le système international existant de sécurité collective. Notre présent débat est un pas dans la bonne direction.

**M. Ripert** (France) : Monsieur le Président, c'est un honneur de vous voir présider notre Conseil aujourd'hui en tant que Président de la République du Costa Rica et en tant que récipiendaire du Prix Nobel de la paix, et nous espérons que cet esprit de paix sera bien avec nous aujourd'hui. Je voudrais également remercier M. Duarte d'avoir délivré le message adressé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et noter avec gratitude la présence du Vice-

Président du Panama, qui nous a honorés par son intervention.

J'ai l'honneur de m'exprimer également au nom de l'Union européenne à laquelle se joignent la Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Albanie, l'Ukraine et la République de Moldova. Une version complète de mon intervention sera distribuée.

L'Union européenne reconnaît la responsabilité principale de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales sous toutes ses formes. La non-prolifération, le désarmement et le contrôle des armements représentent des défis complexes. La Charte confie à l'Assemblée générale des compétences importantes en la matière. Dans le même temps ces défis relèvent par essence de la paix et de la sécurité internationales, dont le Conseil de sécurité est le dépositaire.

L'Union européenne est une réalité exemplaire en matière de stabilité et de lutte contre ces défis. Elle exerce une influence stabilisatrice sur sa région, et inspire à ce titre à de nombreux voisins le désir de la rejoindre. Son territoire est soumis à des accords régionaux, au sens large, de maîtrise des armements, liés à sa position charnière pendant la guerre froide. C'est le cas du Traité sur les forces classiques en Europe (FCE).

Cette année, l'Union européenne a formulé à l'Assemblée générale une série de propositions réalistes et concrètes en matière de désarmement, en promouvant notamment la ratification universelle du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'achèvement de son régime de vérification, ainsi que le démantèlement, dès que possible, de toutes les installations d'essais nucléaires de manière transparente et ouverte à la communauté internationale; l'ouverture sans délai et sans préconditions de la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires, ainsi que la mise en place d'un moratoire immédiat sur la production de ces matières; la mise au point par les puissances nucléaires de mesures de confiance et de transparence; des progrès supplémentaires dans les discussions en cours entre les États-Unis et la Russie sur le développement d'un arrangement juridiquement contraignant à l'expiration du Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START), ainsi qu'une réduction globale du stock mondial d'armes nucléaires conformément à l'article

VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), en particulier par les États qui possèdent les plus larges arsenaux; la prise en compte des armes nucléaires tactiques par les États qui en possèdent, dans les processus globaux de maîtrise des armements et de désarmement en vue de leur réduction et de leur élimination; l'ouverture de consultations sur un traité interdisant les missiles sol-sol de portées courte et intermédiaire; l'adhésion et la mise en œuvre par tous du Code de conduite de La Haye.

L'Union européenne joue également un rôle actif contre la dissémination des armements, notamment par son code de conduite sur les transferts d'armes et son soutien sans réserve au projet de traité sur le commerce des armes. L'Union mène une politique très active contre la prolifération des armes de destruction massive et soutient l'action de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine. En lien avec tous ces efforts, l'Union est également un acteur de premier plan dans le domaine du développement et de la promotion des droits de l'homme.

Il est cependant difficile d'imposer des schémas rigides à toutes les zones du monde. Dans certaines, les indicateurs de dépenses militaires ne reflètent pas le degré d'insécurité. L'une des politiques actuelles de l'ONU consiste précisément à renforcer les capacités militaires des organisations régionales dans certaines zones en développement. Mais la régionalisation ne doit pas affaiblir les normes à vocation universelle comme le TNP, la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel, et bien évidemment, le projet de traité sur le commerce des armes. Il en va de même des normes qui n'ont pas une vocation universelle, mais qui concernent plusieurs zones à la fois comme le Traité sur les forces classiques en Europe. Il en va enfin de même des normes bilatérales particulièrement importantes au regard des enjeux de sécurité, telles que le régime START.

L'Union européenne voudrait adresser quelques messages simples. Nous devons préserver les acquis des accords de maîtrise des armements, et tout particulièrement ceux du Traité FCE. Nous devons réduire sans relâche le tribut de sang que lèvent chaque année le trafic illicite et l'accumulation excessive d'armes légères et de petit calibre. Le régime de non-prolifération est un élément clef de notre sécurité, et face aux échéances importantes des deux années à venir, nous devons absolument œuvrer à son renforcement. Nous devons utiliser au mieux les trois années à venir pour parvenir à un traité sur le

commerce des armes qui soit robuste, contraignant et universel. Enfin, pour finir, forts de notre propre expérience, nous aimerions appeler à un renforcement des solidarités régionales, qui sont à l'évidence un facteur de paix et de stabilité dans le monde.

À titre national à présent, j'aimerais juste rappeler brièvement les initiatives et les mesures de transparence sans précédent annoncées le 21 mars dernier par le Président de la République française. Il s'agit en particulier, dans le domaine nucléaire, de la visite de nos anciennes installations de production de matières fissiles désormais démantelées, qui a été effectuée par des représentants de la Commission du désarmement le 16 septembre. Il s'agit de la réduction significative du format de nos forces qui a été annoncée. Il s'agit de l'annonce de la taille de notre arsenal qui a été rendue publique le 21 mars. J'ajoute enfin que la France évidemment soutient le projet de déclaration présidentielle qui nous est soumis.

**M. Mubarak** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : C'est pour nous un honneur, Monsieur le Président, que de vous voir présider notre présente séance consacrée à l'examen de cette question extrêmement importante. Nous vous souhaitons personnellement la bienvenue en tant que Président du Costa Rica et en tant que Président du Conseil de sécurité. Nous souhaitons également la bienvenue au Vice-Président et Ministre des affaires étrangères du Panama, M. Samuel Lewis-Navarro.

Ma délégation voudrait tout d'abord remercier la délégation du Costa Rica d'avoir organisé cette importante séance sur le maintien de la sécurité collective grâce à la réglementation et la réduction générales des armements, ce qui, à notre sens, contribuera aux efforts déployés par le Conseil de sécurité à cet égard.

Assurer la sécurité collective de tous les États continue d'être l'objectif dernier de la création du Conseil de sécurité. L'Article 24 de la Charte de l'ONU confère au Conseil la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales au nom de tous les États Membres.

Six décennies se sont écoulées depuis la création du Conseil de sécurité. La sécurité collective demeure pourtant un objectif insaisissable pour tous les États. Malgré certains indicateurs qui montrent des succès réels et les circonstances historiques qui ont longtemps guidé l'action du Conseil de sécurité, il est tout à fait clair que la conjoncture internationale offre un

environnement plus propice que celui qui régnait pendant les décennies de la guerre froide. Cet environnement plus propice pourrait permettre à l'ONU de jouer le rôle qui lui revient dans la promotion de la sécurité collective, du désarmement et de la déréglementation des armements. Nous devons toutefois tous garder à l'esprit le fait qu'un climat international plus propice ne suffit pas en soi à renforcer l'efficacité du Conseil. Parmi d'autres priorités, il est nécessaire d'améliorer la légitimité du Conseil.

Dans le rapport du Secrétaire général, publié en 2004 (A/59/565) et intitulé « Un monde plus sûr : notre affaire à tous », qui a été préparé par le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, on lit plusieurs fois que « ce qui constitue une menace pour l'un d'entre nous est une menace pour tous ». Le paragraphe 24 du rapport rappelle également que « chaque État a besoin de coopérer avec d'autres États pour assurer sa sécurité ». Ces concepts sont indiscutables, ils sont devenus de simples lieux communs.

La réglementation et le contrôle des armements peuvent donc de toute évidence permettre de promouvoir la sécurité collective de tous les États, grands ou petits. Toutefois, la réglementation des armements doit se faire dans le cadre de négociations multilatérales globales auxquelles tous les États participent. À l'ère de la mondialisation, où une révolution des technologies de l'information et de la communication s'est produite, la réglementation des armements, le désarmement et la non-prolifération sont effectivement de la plus haute importance, car ces questions ont un impact sur tous les États, d'une manière ou d'une autre. Ces questions doivent donc être traitées grâce à des accords et traités internationaux et multilatéraux sous les auspices de l'ONU. Des accords de limitation des armements et de désarmement négociés et mis en œuvre à l'échelon multilatéral sont les instruments qui permettent aux États parties de se consulter et coopérer pour trouver des solutions à tout problème qui pourrait se poser pour atteindre les objectifs ou mettre en œuvre les dispositions de ces instruments.

La coopération internationale, notamment entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, permet de renforcer la sécurité collective. Compte tenu des potentialités croissantes de ces organisations, de leur rôle moteur dans le domaine de la diplomatie préventive et des capacités dont elles

disposent pour comprendre les véritables raisons d'un conflit dans une région particulière – ce qui leur permet d'ailleurs de contribuer à la prévention ou au règlement des conflits –, cette coopération devrait être renforcée conformément aux dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Mon pays estime qu'il existe un lien très étroit entre le désarmement, le développement et les droits de l'homme. Il ne saurait y avoir de développement sans sécurité et stabilité, et vice versa. Il est donc clair que le désarmement et la réglementation des armements ne peuvent qu'avoir un impact positif sur le développement, la sécurité et la stabilité.

Une situation fort paradoxale existe en ce qui concerne les dépenses militaires mondiales et les différents aspects du sous-développement socioéconomique – y compris la faim, la pauvreté et la maladie – qui touche plus des deux tiers de l'humanité. L'acquisition excessive d'armements qui, d'après les données de l'ONU, représente actuellement 1 billion de dollars de dépenses chaque année, absorbe bien davantage de ressources humaines, naturelles, financières et technologiques qu'elle ne devrait. Cela représente un fardeau très lourd pour les économies de tous les États. Cela a également un impact sur les flux commerciaux, financiers et les transferts des technologies à l'échelon mondial. Le Groupe d'experts gouvernementaux, créé en vertu de la résolution 57/65 de l'Assemblée générale pour examiner cette question au niveau international, a conclu que les dépenses militaires mondiales, qui avaient commencé à baisser un peu dans les années 90, ont recommencé à augmenter en 2001. En conséquence, les budgets de la défense ont augmenté dans le monde entier, ce qui a accentué le climat d'insécurité, de peur et de méfiance.

La communauté internationale est déterminée à consacrer une partie des ressources mises à sa disposition, du fait de la mise en œuvre des accords de limitation des armements et de désarmement, au service du développement socioéconomique. Cela aiderait beaucoup à régler les nombreux problèmes liés à la pauvreté et à la propagation des maladies, ce qui permettrait d'assurer la sécurité collective.

À cet égard, Monsieur le Président, nous pensons que votre pays donne un exemple dont le monde devrait se féliciter et se faire l'émule. Vous avez eu de la chance sur le plan géographique, mais il n'en demeure pas moins que c'est la volonté de votre peuple qui vous a mené sur cette voie. Nous remercions votre

délégation d'avoir préparé le document conceptuel pour cette réunion, ainsi que le projet de déclaration présidentielle dont nous sommes saisis et que nous appuyons.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Président du Costa Rica.

Un conte édifiant tiré de la mythologie scandinave rapporte l'histoire de deux rois condamnés à lutter l'un contre l'autre pour l'éternité. Lorsque l'un parvient à tuer l'autre, ce dernier se relève pour poursuivre la lutte jusqu'au dernier jour du monde. L'histoire a plusieurs versions, mais, dans toutes, les rois et leurs armées ressuscitaient chaque matin avec de nouvelles armes, prêts à reprendre la bataille. Ce récit fantastique, produit d'une culture guerrière, devint la douloureuse prémonition des faits qui allaient ensanglanter l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle : une escalade d'armes, d'ennemis, de menaces et de guerres qui fauchèrent la vie de plusieurs centaines de millions de personnes et nous prirent au piège de l'insécurité internationale.

Là est l'explication de la création du Conseil de sécurité : dans la recherche de solutions pour mettre un terme à la bataille sans fin que se livre l'espèce humaine, alimentée par la frénésie de la course aux armements. Il est probable qu'aucun organe n'a jamais reçu une tâche plus ambitieuse que celle-ci. Et il est probable qu'aucun organe ne s'est heurté à des choix plus difficiles que ceux auxquels a été confronté le Conseil. Beaucoup de ces dilemmes restent irrésolus, mais la solution réside, sans aucun doute, dans la teneur de la Charte des Nations Unies. En 1945, alors que les fumées de la pire guerre qui ait jamais eu lieu de mémoire d'homme ne s'étaient pas encore dissipées, les fondateurs de notre Organisation ont écrit dans l'Article 26 de la Charte des Nations Unies :

« Afin de favoriser l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales en ne détournant vers les armements que le minimum des ressources humaines et économiques du monde, le Conseil de sécurité est chargé, avec l'assistance du Comité d'état-major prévu à l'Article 47, d'élaborer des plans qui seront soumis aux Membres de l'Organisation en vue d'établir un système de réglementation des armements. »

La teneur de cet Article n'est pas innocente. Elle porte un jugement dont le Conseil doit saisir toute la

portée : les dépenses d'armement constituent un détournement des ressources humaines et économiques, c'est-à-dire qu'elles sont destinées à des fins inappropriées. La Charte nous demande pour le moins d'admettre que des dépenses militaires excessives ont un coût d'opportunité infini.

Ceci n'est pas le délire d'un habitant du premier pays de l'histoire à abolir son armée et à déclarer la paix au monde. Ce ne sont pas non plus les aspirations d'un prix Nobel de la paix. C'est le texte qui soutient cet édifice. L'Article 26 est jusqu'à présent resté lettre morte dans le vaste cimetière des intentions de paix dans le monde. Mais dans cette enceinte réside la possibilité de lui donner un nouveau souffle, de lui donner le contenu dont rêvaient ceux qui nous ont précédés dans cette lutte.

« En ne détournant que le minimum de ressources » veut dire, avant tout, trouver des solutions de rechange à une dépense militaire excessive, qui ne porte pas atteinte à la sécurité. L'une de ces solutions est le renforcement du multilatéralisme. Tant que les pays ne se sentiront pas protégés par des organisations régionales fortes, dotées de véritables capacités d'action, ils continueront à s'armer au détriment du développement de leurs populations – en particulier les plus pauvres – et au détriment de la sécurité internationale. Le Conseil de sécurité doit appuyer, en tant que garant de la sécurité collective, les accords multilatéraux adoptés dans les différentes organisations régionales. Le Costa Rica défendra cette logique l'an prochain, en tant que mécanisme capable de créer un climat favorable à la réduction graduelle des dépenses militaires.

Notre nation est une nation désarmée, mais pas une nation ingénue. Nous ne sommes pas venus ici pour exercer des pressions en faveur de l'abolition de toutes les armées. Nous ne sommes pas même venus demander la réduction drastique des dépenses militaires mondiales, qui s'élèvent actuellement à 3,3 milliards de dollars par jour, ce qui est honteux. Mais une réduction graduelle est non seulement possible, mais impérative, tout particulièrement pour les pays en développement.

Je suis bien conscient de ce que ni l'Organisation, ni le Conseil ni aucun des membres de ce dernier ne peuvent décider du montant des ressources dépensées par les autres pays en armes et en soldats. En revanche, ils peuvent décider du volume de l'aide internationale qu'ils leur apporteront, et sur la base de quels

principes. Avec l'argent que certains pays en développement dépensent pour un seul avion de combat, on pourrait acheter environ 200 000 ordinateurs du MIT Media Lab pour des étudiants à bas revenus. Avec l'argent qu'ils dépensent pour un seul hélicoptère, on pourrait verser pendant un an une bourse de 100 dollars par mois à 5 000 jeunes qui risquent d'abandonner leurs études secondaires. La logique perverse qui pousse un pays pauvre à dépenser des sommes excessives pour ses armées plutôt que pour satisfaire les besoins de sa population est exactement l'antithèse de la sécurité humaine et, en fin de compte, c'est une grave menace pour la sécurité internationale.

C'est pourquoi mon gouvernement a présenté le Consensus du Costa Rica, une initiative visant à créer des mécanismes pour annuler la dette et soutenir, avec des ressources financières internationales, les pays en développement qui investissent toujours plus dans la protection de l'environnement, l'éducation, la santé et le logement pour leurs peuples, et toujours moins dans les armes et les soldats. Autrement dit, cette initiative vise à récompenser les pays en voie de développement, pauvres ou à revenu intermédiaire, qui détournent chaque jour moins de ressources humaines et économiques vers l'achat d'armements, comme le dispose l'Article 26 de la Charte des Nations Unies. Aujourd'hui, je demande l'appui des membres pour que le Consensus du Costa Rica devienne une réalité.

Je demande aussi aux membres leur appui au traité sur le commerce des armes que le Costa Rica a, avec d'autres nations, présenté à l'ONU en 2006. Ce traité vise à interdire la vente d'armes à des États, groupes ou individus lorsqu'il existe des raisons suffisantes de croire qu'elles seront utilisées pour violer les droits de l'homme ou le droit international. Je ne sais pas combien de temps encore nous pourrions continuer à vivre sans nous rendre compte que tuer beaucoup de personnes, peu à peu, chaque jour, est tout aussi condamnable que tuer beaucoup de personnes en un seul jour. Le pouvoir de destruction des 640 millions d'armes légères et de petit calibre existant dans le monde, dont 74 % aux mains de civils, s'est avéré plus mortel que celui des armes nucléaires et constitue l'un des principaux moteurs de l'insécurité nationale et internationale.

Le Costa Rica n'ignore pas que certains des membres de ce Conseil sont des pays qui figurent en tête de liste pour l'achat et la vente des armes légères et de petit calibre à travers le monde. Mais il sait aussi

que tous ces pays ont reconnu que le terrorisme et le trafic de stupéfiants constituent des menaces graves pour la sécurité internationale. La criminalité internationale organisée dépend du trafic d'armes, qui a jusqu'à présent franchi nos frontières avec une facilité stupéfiante, et les pays mêmes qui l'autorisent en subissent les conséquences. Certes, ce traité n'empêchera pas l'existence de ces groupes criminels, mais il limiterait certainement leurs opérations.

Si nous ne parvenons pas à faire adopter ces mesures, si le Consensus du Costa Rica n'obtient pas l'appui des pays en développement, si le traité sur le commerce des armes naufrage dans les eaux de cette Organisation, les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront guère plus que le rêve impossible d'un monde qui, comme Sisyphe, s'est attelé sans relâche à une tâche vaine.

Nous nous efforçons d'éliminer l'extrême pauvreté et la famine et, cependant, les conflits armés constituent la principale cause de la faim dans notre monde. Nous nous efforçons d'éliminer l'extrême pauvreté et la faim, mais les conflits armés constituent la première cause de la faim dans notre monde. Nous nous efforçons d'accorder plus d'attention aux questions de santé, particulièrement la santé maternelle et la lutte contre le VIH/sida et le paludisme, mais les dépenses militaires privent le budget de la santé de millions de dollars dans les pays pauvres. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont été des mots énoncés avec courage, mais ils ne resteront jamais que des mots si nous ne réglémentons pas les armements et nous ne concevons pas des incitations à une réduction des dépenses militaires mondiales.

L'humanité peut briser la malédiction qui l'a contrainte jusqu'à aujourd'hui à se livrer pendant des siècles à une lutte incessante et fratricide. C'est ce que pensaient les fondateurs de cette Organisation. L'ampleur de la mission confiée à ce Conseil n'est pas un espoir déçu, mais il s'agit bien d'un parcours semé d'embûches. Maintenir la paix ne sera jamais une tâche aisée et c'est une tâche qui ne prendra jamais fin. Cependant, je vous assure que le renforcement du multilatéralisme, la réduction des dépenses militaires dans l'intérêt du développement humain et la réglementation du commerce international des armes sont des pas dans la bonne direction, celle-là même qui a été tracée il y a 63 ans par ceux qui, ayant survécu à la barbarie, ont été capables de susciter l'espoir.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à Renán Fuentealba, Envoyé spécial de la Présidente du Chili et Président de la Commission des relations extérieures de la Chambre des représentants.

**M. Fuentealba** (Chili) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de convoquer ce débat spécial du Conseil de sécurité sur le renforcement des mécanismes de sécurité collective. J'ai l'honneur de vous adresser, Monsieur le Président, les salutations cordiales de la Présidente du Chili, S. E. M<sup>me</sup> Michelle Bachelet.

À cette réunion, nous souhaitons faire entendre la voix de notre pays sur l'examen d'une question centrale pour cette Organisation et pour la communauté internationale. Conformément au Préambule et à l'Article 1 de la Charte qui définit ses buts, l'Organisation des Nations Unies a été créée avant tout comme un mécanisme de sécurité collective destiné à préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Nous devons reconnaître qu'il est indispensable, face à une réalité internationale différente de celle que connaissaient les signataires de la Charte en 1945, d'adapter notre Organisation aux exigences d'une sécurité internationale confrontée à des menaces nouvelles, sans pour autant que les menaces traditionnelles aient disparu.

Cependant, le processus de réforme de l'ONU, lancé avec l'adoption par consensus du Document final du Sommet mondial de 2005, après quelques réalisations concrètes telles que la création du Conseil des droits de l'homme et de la Commission de consolidation de la paix, a tendance à s'essouffler.

Le Chili a toujours préconisé une réforme profonde de l'ONU, qui lui donne plus de crédibilité et de légitimité en réaffirmant les principes et les valeurs de la Charte. Nous avons déjà enregistré des progrès importants dans cette direction, mais nous ne devons pas renoncer au défi que représente la réforme du Conseil de sécurité, pierre angulaire du processus global visant à apporter les changements nécessaires à cette Organisation. En effet, la composition actuelle du Conseil de sécurité ne correspond pas à la réalité internationale du XXI<sup>e</sup> siècle. Clairement, l'organe chargé de veiller à la paix et à la sécurité internationales doit être plus représentatif, envisager

d'augmenter le nombre de ses membres et appliquer des méthodes de travail plus transparentes et participatives.

Les mécanismes régionaux, à une époque où les conflits les plus sanglants sont ceux qui se produisent à l'intérieur des États mais ont de fortes répercussions à l'échelle régionale, doivent eux aussi être renforcés, pour qu'ils puissent jouer un rôle préventif, de toute évidence indispensable. En Amérique latine et dans les Caraïbes, nous avons réalisé des progrès qui méritent d'être pris en compte sous d'autres latitudes. Nous avons instauré la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région du monde à forte densité de population. Par l'Engagement de Mendoza de 1991, nous sommes devenus une région exempte d'armes biologiques et chimiques. En 2002, nous avons établi la Zone de paix et de coopération en Amérique du Sud et, aujourd'hui même, dans le cadre de l'Union des nations sud-américaines (UNASUR), nous débattons d'un système de défense sous-régionale fondé sur la confiance et la coopération. Ce sont là autant de réalisations parfaitement transposables à d'autres régions, qui pourraient être concrétisées par la seule volonté politique.

La Charte des Nations Unies limite l'usage légitime de la force, par des moyens légitimes de défense, aux mesures collectives visant à réprimer une agression, et à l'exercice du droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective. Pour sa part, le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement prône la réduction équilibrée des armements classiques sur la base du principe de sécurité non diminuée des parties en vue de promouvoir ou de renforcer la stabilité à un niveau d'armement moins important.

Le Chili considère qu'il est essentiel d'instaurer la transparence dans l'acquisition de moyens légitimes de défense. Ces moyens sont non seulement autorisés par la Charte, mais ils résultent en outre du principe de sécurité non diminuée pour tous les États, au niveau le plus bas possible d'armements découlant du Document final que j'ai mentionné. La transparence est, à son tour, une condition incontournable de la confiance mutuelle, dont la promotion doit être à la base même de toute action visant à consolider la sécurité internationale.

En ce sens, notre région a fait un pas décisif avec la Convention interaméricaine sur la transparence de l'acquisition des armes classiques, qui élève dans la

hiérarchie juridique les normes préalablement consacrées par le Registre des armes classiques de l'ONU.

Mais allant au-delà des dispositions de cette convention, et avec une attention particulière à partir de 1990, le Chili a mis en œuvre une politique ouverte, prudente et durable, afin de constituer un appareil militaire au rôle essentiellement défensif. Les politiques nationales en matière de défense ont été débattues largement et démocratiquement dans notre pays, puis diffusées universellement à travers les Livres de la défense nationale, dont deux éditions ont déjà été publiées et une troisième est en préparation. Les achats militaires chiliens, annoncés à l'avance comme il se doit à nos voisins, ont visé à maintenir le niveau opérationnel des forces armées dont les effectifs ont été réduits au vu de la situation nationale et régionale, mais qui ont besoin de se maintenir au niveau requis techniquement pour pouvoir s'acquitter de leurs mandats constitutionnels et, en outre, participer efficacement aux opérations de paix. En effet, le Chili est présent actuellement en Haïti, à Chypre et en Bosnie-Herzégovine. Grâce à ces politiques, il a été possible de maintenir le budget total de la défense à 1,09 % du PIB et à 6,36 % des dépenses budgétaires totales. Sont incluses dans ces pourcentages toutes les dépenses opérationnelles afférentes à nos forces armées.

Mon pays a fait de la promotion de la confiance mutuelle l'un des instruments centraux de sa politique extérieure à l'égard de ses voisins et de la région. Ainsi, nous avons établi des mécanismes bilatéraux de consultation permanente avec l'Argentine et le Pérou, préparés dans les deux cas par les réunions des Ministres des affaires étrangères et de la défense, connues sous le nom de formule 2 plus 2. Concernant les questions de fond, nous sommes convenus avec l'Argentine, et avec l'aide précieuse de la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL), d'une méthodologie normalisée entre les deux pays pour la mesure des dépenses militaires, qui introduit sûreté et confiance dans une dimension sensible de nos relations bilatérales. Par ailleurs, sur la base des accords d'assistance militaire en cas de catastrophe naturelle et des accords pour la réalisation d'exercices conjoints, nous avons avancé avec l'Argentine vers la constitution d'une force militaire conjointe, appelée *Croix du Sud*, que nous avons mise à la disposition des Nations Unies et qui sera déployée à partir de 2010.

D'autre part, observant que certains des instruments et mécanismes de sécurité régionale sont insuffisants pour faire face aux situations actuelles, le Chili a mis en place un réseau d'accords bilatéraux de coopération en matière de défense avec divers pays de notre hémisphère et du reste du monde.

La situation internationale actuelle pourrait offrir sous peu de nouvelles possibilités de relancer le programme multilatéral de désarmement. La promesse du Président élu des États-Unis d'avancer vers la ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires représentera, si elle est tenue, une inflexion positive dans le discours sinistre tenu, depuis 10 ans, par les instances de notre mécanisme de désarmement. Cette ratification constituerait certainement un signe politique fort susceptible d'influencer la huitième Conférence d'examen des parties au Traité de non-prolifération des armes nucléaires, en 2010.

Nous ne pouvons pas nous permettre un nouvel échec de l'instance la plus importante du régime de non-prolifération nucléaire. En outre, en réponse aux voix autorisées qui se sont récemment fait entendre dans ce pays comme dans le reste du monde, les négociations doivent reprendre pour avancer vers un désarmement nucléaire progressif qui doit reposer sur la réduction du statut opérationnel des armes nucléaires subsistantes.

Trente ans après la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et 20 ans après la dernière session extraordinaire, le Chili est convaincu de la nécessité d'organiser une quatrième session extraordinaire au plus haut niveau politique, en vue de mener un examen approfondi et prospectif des objectifs et, en particulier, des instances et instruments multilatéraux dans le domaine du désarmement et de sécurité internationale. Nous sommes très heureux que la Première Commission de l'Assemblée générale ait adopté par consensus le projet de décision A/63/L.22 sur cette question. En tant que principal organe représentatif de l'ONU, l'Assemblée générale est appelée à négocier les termes d'une nouvelle feuille de route.

Voilà les principaux défis auxquelles est confrontée l'Organisation sur cette question de la sécurité. Le Chili est pleinement impliqué dans les travaux en cours de l'ONU et il a la conviction absolue que nous portons l'énorme responsabilité de léguer aux générations futures un monde de paix et de sécurité.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

**M. Heller** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique aimerait vous remercier, Monsieur, en votre qualité de Président du Costa Rica, d'avoir organisé cet important débat sur une question d'une telle importance pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour les initiatives de votre gouvernement. Nous nous félicitons de votre présence, ainsi que de celle du Vice-Président du Panama et du Haut-Représentant pour les affaires de désarmement.

Le Mexique estime que le renforcement de la sécurité collective est intimement lié à la prévention des conflits. Face à l'escalade incessante de la violence liée aux conflits dans le monde, il est nécessaire de promouvoir la participation active de la communauté internationale, aussi bien dans la recherche de solutions visant à améliorer la sécurité qu'à travers la réglementation et la réduction des armements et la promotion du développement, en particulier en cette période de graves crises financière, alimentaire et énergétique dont nous ne pouvons pas encore prévoir tous les effets.

Au Sommet mondial de 2005, les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu le lien existant entre le développement, la paix, la sécurité et les droits de l'homme. Dans ce contexte, le Mexique a cherché à encourager et à appuyer plusieurs initiatives liées à ces notions, par exemple la création d'une Commission de consolidation de la paix qui représente un lien institutionnel entre la sécurité et le développement. Mon pays a travaillé activement à la rédaction de la Déclaration de Genève sur la violence armée et le développement ainsi que sur la rédaction de la Déclaration régionale de Guatemala, lesquelles soulignent les effets extrêmement négatifs de l'insécurité et de la violence armée sur le développement.

Le Mexique partage le point de vue du Costa Rica selon lequel la réduction et la réglementation des arsenaux dans le monde contribueront sensiblement au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. La communauté internationale doit encourager les initiatives sur le désarmement, la non-prolifération et le contrôle des armements dans le contexte de l'attention que le Conseil de sécurité porte aux conflits.

Depuis plus de 60 ans, le Mexique répète que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule

solution rationnelle pour garantir la sécurité collective de tous les États qui possèdent des armes ou une technologie nucléaires à des fins non pacifiques et qu'il faut prendre des mesures systématiques et transparentes de réduction des arsenaux, ce qui représentera un moyen efficace de renforcer la confiance et de promouvoir l'abandon des doctrines de dissuasion. Les États doivent remplir, dans une égale mesure et avec la même conviction, leurs obligations en matière de désarmement et de non-prolifération, car il s'agit de deux faces de la même médaille qui sont politiquement et juridiquement interdépendantes.

Le même critère doit s'appliquer aux autres armes de destruction massive telles que les armes chimiques et biologiques. Il est primordial de renforcer le cadre des différents instruments juridiques en la matière, et la Conférence d'examen du TNP en 2010 s'annonce cruciale.

Le Mexique voit aussi avec préoccupation le déploiement d'armes conventionnelles, qui constitue une nouvelle menace pour la paix et la sécurité internationales, pour le développement et pour l'existence même de certains États. Il a été prouvé que la majorité des armes négociées aujourd'hui au marché noir ont appartenu à un certain moment au commerce légal des armes.

Le Mexique, pays gravement touché par le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, accorde une priorité absolue au règlement et au traitement de ce problème lié à la criminalité organisée. Nous répétons qu'il s'agit d'une question qui ne peut être traitée qu'à travers la coopération et la concertation internationales, conformément au principe de la responsabilité partagée, ce qui requiert la participation active de différents acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Tous les États ainsi que les fabricants, les exportateurs et les courtiers d'armes, les ONG et, bien entendu, les organisations intergouvernementales compétentes, doivent redoubler d'efforts pour réaliser les objectifs du Programme d'action relatif aux armes légères.

La mise en œuvre complète du Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et le Protocole de Palerme contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, ainsi que les conventions régionales sur la lutte contre le commerce illicite des armes, sont des outils indispensables pour

éviter les effets déstabilisants du commerce des armes. Dans le contexte actuel, ces instruments représentent un apport important au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Eu égard à ces éléments, le Mexique a appuyé l'initiative initialement lancée par le Costa Rica et approuvée récemment par la Première Commission de l'Assemblée générale, en vue d'établir la faisabilité de négocier un traité sur le commerce des armes. Le Mexique estime qu'un futur traité doit introduire, dans le commerce des armes, des critères de transfert qui soient objectifs, non discriminatoires et conformes au droit international.

Le Mexique considère qu'un cadre juridique solide en vue de lutter contre le commerce illicite des armes, s'ajoutant aux contrôles efficaces sur le commerce et à l'important travail du Conseil de sécurité en matière d'embargos sur les armes en cas de conflit armé, est essentiel pour garantir la paix et la sécurité internationales.

Je souhaite également annoncer que le Mexique signera, à Oslo en décembre 2008, la Convention sur les armes à sous-munitions qui a été récemment négociée.

Je terminerai en faisant remarquer que le Mexique, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité en 2009-2010, espère contribuer de façon décisive au traitement des différents conflits dans le monde avec une approche multidimensionnelle de la sécurité et en cherchant à renforcer la sécurité collective sur la base de la coopération internationale.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Brésil.

**M<sup>me</sup> Viotti** (Brésil) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, Monsieur le Président Arias, vous remercier d'avoir pris l'initiative d'organiser cette réunion. L'engagement du Costa Rica en faveur de la paix et du désarmement est connu de tous; votre présence parmi nous est un honneur et met en lumière l'importance de ce débat. Je voudrais également saluer la présence du Vice-Président et Ministre des affaires étrangères du Panama, S. E. M. Samuel Lewis-Navarro, et remercier l'Ambassadeur Sergio Duarte, Représentant spécial pour les affaires de désarmement, de son exposé.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

La sécurité collective est une notion globale qui devrait comprendre l'examen des initiatives visant à

prévenir les conflits et à consolider la paix. Par ailleurs, il ne faudrait pas oublier les effets positifs du développement sur la paix et la sécurité.

Le cadre de sécurité collective prévu dans la Charte n'est toujours pas pleinement appliqué. Des progrès insuffisants ont été faits en matière de réglementation des armements, ce qui comprend la maîtrise des armements, la transparence dans le domaine des armements, la non-prolifération et le désarmement. Un système de sécurité collective doit également garantir qu'il soit rapidement remédié aux violations. Cela implique l'existence d'un engagement et la disponibilité de ressources dans le cadre de contrôles multilatéraux pour créer une véritable dissuasion.

Le cadre de sécurité collective de l'ONU a été conçu avant que l'existence des armes nucléaires ne soit largement connue, et avant la mise au point de leurs vecteurs. Au départ, les menaces que posaient ces armes étaient un motif de préoccupation chez les Membres de l'ONU.

Les premiers efforts du Conseil de sécurité pour formuler des plans concernant l'établissement d'un système de réglementation des armements ont été compromis par le début de la guerre froide. C'est ensuite l'Assemblée générale, à la lumière du mandat énoncé dans l'Article 11 de la Charte, qui a été appelée à poursuivre l'examen de la question. Il y a 30 ans, l'Assemblée générale a tenu sa première session extraordinaire sur le désarmement, au cours de laquelle le mécanisme actuel de désarmement a été établi. Bien que des progrès aient été réalisés, l'objectif d'un désarmement général et complet continue de se dérober.

Il est préoccupant de constater que des décennies se sont écoulées et que le désarmement nucléaire n'a pas été réalisé. Cette situation est aggravée par d'autres facteurs, comme la persistance de doctrines nucléaires qui admettent le recours en premier; l'absence de garanties négatives de sécurité qui soient contraignantes; la poursuite des recherches sur les explosifs nucléaires, y compris les essais sous-critiques; et la volonté continue de reprendre les essais en vraie grandeur. D'autres éléments nouveaux qui sont une source de préoccupation sont les nouvelles raisons avancées pour justifier le maintien d'arsenaux nucléaires. Aussi élaborées qu'elles soient, ces justifications semblent de plus en plus insuffisantes au regard de la situation internationale actuelle. D'une

part, il est évident que les armes nucléaires n'ont pas d'effet dissuasif contre les nouvelles menaces de la part d'acteurs non étatiques; d'autre part, il semble que le maintien d'arsenaux nucléaires ne fait qu'encourager d'autres à emprunter la même voie. Le coût de ces attermolements, en termes de non-prolifération, n'est que trop clair.

Le Brésil estime que la question du renforcement du cadre de sécurité collective de l'ONU mérite que l'on ne ménage aucun effort. Dans ce contexte, la réglementation des armements jouera un rôle essentiel. Nous demeurons attachés aux efforts qui visent à doter l'Organisation d'un cadre adéquat lui permettant de relever efficacement les défis posés à la paix et à la sécurité.

**Le Président** (*parle en espagnol*): Je donne maintenant la parole à la représentante de la Norvège.

**M<sup>me</sup> Juul** (Norvège) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette importante réunion et de donner ainsi l'occasion à tous les États Membres de l'ONU de discuter des questions essentielles du désarmement et de la non-prolifération. La propagation des armes de destruction massive et la prolifération illégale des armes classiques constituent une menace grave à la paix et à la sécurité internationales.

La protection de la paix et de la sécurité est au cœur du mandat du Conseil de sécurité, et le Conseil a un rôle important à jouer pour appuyer la maîtrise internationale des armements par une action résolue. La Norvège appuie pleinement les résolutions adoptées par le Conseil sur les préoccupations spécifiques en matière de prolifération. La Norvège s'est félicitée en particulier de l'adoption de la résolution 1540 (2004) et a accordé des fonds au Bureau des affaires de désarmement de l'ONU pour promouvoir cette résolution au niveau régional. Mais nous devons également reconnaître que des normes mondiales devront être négociées au sein d'instances multilatérales compétentes et élargies. La Norvège a toujours été convaincue que les négociations multilatérales sur la maîtrise des armements devraient être ouvertes à tous les États Membres de l'ONU.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) connaît malheureusement de plus en plus de difficultés. Les attentes non réalisées dans le domaine du désarmement nucléaire sont tout aussi regrettables. Si nous nous félicitons des réductions considérables des arsenaux nucléaires, nous appelons

cependant à des réductions nettement plus importantes, selon le principe de l'irréversibilité de la vérification et de la transparence.

Nous sommes également de plus en plus impatients face à l'absence de progrès dans l'action multilatérale engagée pour éviter une éventuelle nouvelle course aux armements. Nous regrettons que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) ne soit pas entré en vigueur et il est déplorable qu'il soit impossible pour l'instant de négocier un traité interdisant la production de matériel fissile pour la fabrication d'armes. Il est impératif que nous fassions des progrès dans ce domaine au cours de l'année à venir.

Une érosion du TNP constituerait un grave revers pour les efforts multilatéraux de non-prolifération. Une telle érosion rendrait l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires bien plus difficile à atteindre. Il est donc vital que tous les États parties au TNP fassent tout leur possible pour contribuer au succès de ce processus. La Norvège s'efforce d'y contribuer de plusieurs manières, y compris dans le cadre de l'initiative transrégionale des sept nations.

Il est encourageant de noter l'intérêt renouvelé pour l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires. On s'accorde généralement de plus en plus à penser que l'existence de dizaines de milliers d'armes nucléaires ne renforce pas notre sécurité. Le désarmement nucléaire fait partie intégrante de nos efforts communs en matière de non-prolifération.

En février dernier, la Norvège a accueilli une conférence internationale sur les questions nucléaires, à laquelle ont pris part certains des experts les plus renommés du monde entier. L'un des principaux messages de la conférence a été l'importance du TICE. Un traité juridiquement contraignant d'interdiction des essais nucléaires est essentiel. Nous avons besoin de nouvelles réductions, plus profondes que celles qui sont prévues dans les traités existants sur la maîtrise des armements. Nous devons chercher des moyens de réduire l'importance des armes nucléaires dans les politiques de sécurité, telles que les zones exemptes d'armes nucléaires dans certaines régions. Nous devons abaisser le statut opérationnel des armes nucléaires déployées. Tous les dirigeants politiques et les parties prenantes concernées doivent être associés. Nous devons forger de nouvelles alliances et dépasser les cloisonnements politiques et géographiques traditionnels.

Mon gouvernement note avec satisfaction que des résultats importants ont été obtenus dans le domaine de l'élimination des catégories d'armes classiques qui causent des souffrances inacceptables sur le plan humanitaire. Nous nous félicitons de la décision historique prise à Dublin le 30 mai de cette année, lorsque 107 États ont adopté le texte de la Convention sur les armes à sous-munitions. La nouvelle Convention interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert d'armes à sous-munitions. Elle traite également de l'aide aux victimes, du nettoyage des zones contaminées et de la destruction des stocks.

La Convention est le résultat du processus d'Oslo, un processus ouvert qui a été lancé en 2006 et qui a associé les États, la société civile, le Comité international de la Croix-Rouge et l'ONU. Nous sommes parvenus à un résultat qui représente un renforcement considérable du droit international humanitaire. La Convention sur les armes à sous-munitions sera ouverte à la signature le 3 décembre à

Oslo. Tous les États Membres de l'ONU ont été invités à la Conférence de signature de la Convention sur les armes à sous-munitions.

La Norvège est convaincue que les enseignements tirés d'une approche humanitaire du désarmement peuvent être utilisés dans d'autres domaines, comme la réglementation du commerce international des armes classiques. Mon gouvernement réaffirme son appui aux négociations sur un traité sur le commerce des armes tourné vers l'avenir. Nous comptons bien prendre part au processus à venir à cet égard en vue de l'élaboration d'un traité juridiquement contraignant pour réglementer le commerce de ces armes et des munitions correspondantes.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs sur ma liste. Étant donné l'heure tardive, je propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

*La séance est suspendue à 12 h 50.*